

**L'éditorial  
d'Arlette  
Laguiller**  
p 3

**Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !**

**LUTTE  
OUVRIÈRE**  
UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 1955 - 20 janvier 2006 - prix : 1 €



**Villepin offre  
une main-d'œuvre  
jeune et bon marché  
aux patrons**

p. 3 et 5

**Chili**

**L'élection de Michelle Bachelet,  
quel changement ?**

p. 8



## Sommaire

### Leur société

- p. 4 ■ Quelle riposte pour le monde du travail ?
- Medef : Parisot veut du lisible
- Grippe aviaire : de Villiers et la Turquie
- p. 5 ■ Le contrat nouvelle embauche
- Villepin et les seniors
- Les CPE valent-ils un CDI ?
- p. 6 ■ À Saint-Denis, pour le droit de vote des immigrés
- Condamné pour avoir été tabassé au commissariat
- p. 7 ■ Manifestation des dockers à Strasbourg
- Subventions publiques aux entreprises
- p. 10 ■ Il y a 40 ans, la catastrophe de Feyzin
- Un maire aux méthodes expéditives contre les Roms
- Noyelle-sur-Selle (Nord), licenciés licenciés

### Tribune

- p. 6 ■ Violence à l'école : la politique du gouvernement jette de l'huile sur le feu

### Dans le monde

- p. 8 et 9 ■ Chili : Michelle Bachelet présidente
- États-Unis : Chavez aide les pauvres
- Liberia : un pays ravagé
- Iran : le nucléaire monopole des grandes puissances
- Pakistan : raid meurtrier de la CIA
- Le « Dakar », rallye de la honte
- p. 16 ■ Allemagne : salaires en baisse
- Italie : défendre la loi sur l'avortement
- Comment se débarrasser du Clemenceau ?

### Dans l'enseignement

- p. 11 ■ De Robien et la violence scolaire
- Collège Garcia-Lorca (Saint-Denis)
- 370 enseignants de moins en Lorraine

### Dans les entreprises

- p. 12 ■ Areva Saint-Ouen
- Licenciements dans le textile
- La Poste, Vertou (Loire-Atlantique)
- p. 13 ■ PSA
- Burgess-Norton, ex-IP Marti
- Les surenchères d'Arcelor
- p. 14 ■ Mittal Steel-Gandrange
- Fonderies du Poitou - Ingrandes
- p. 15 ■ Hôpital psychiatrique Saint-Jean-de-Dieu (Lyon)
- Mairie de Grenoble
- Métaleurop en Bourse

# PS : le « parler vrai » façon Hollande

Lors de ses vœux à la presse, le premier secrétaire du Parti Socialiste, François Hollande, a proposé un calendrier à ses partenaires de la gauche. Il s'agit de formuler d'abord un programme de gouvernement, de répartir ensuite les circonscriptions pour les élections législatives, de désigner enfin, si possible, un candidat unique de la gauche pour l'élection présidentielle. Il est clair pour tout le monde que ce candidat ne peut venir que des rangs du PS.

La négociation pour un éventuel programme de gouvernement, est bien sûr là pour la galerie. Car l'expérience a montré que, quel que soit le programme électoral, et quel que soit d'ailleurs le résultat de l'élection, ce sera une politique défendant les

intérêts de la bourgeoisie qui sera appliquée. Avec des mots socialistes, peut-être, mais sur un air dicté par le grand patron. Et c'est l'air qui fait la chanson.

Hollande a donc crûment mis le marché en main à ses partenaires : préférez-vous avoir vos propres candidats à la présidentielle, au risque qu'il n'y ait pas du tout de candidat de gauche au second tour comme en 2002 ? Ou bien accepterez-vous un candidat unique à cette présidentielle en échange d'un groupe parlementaire garanti, c'est-à-dire d'au moins vingt députés, et de la perspective d'accéder au gouvernement derrière l'éventuel élu du PS ?

Hollande démontre au passage, s'il en était besoin, que ce sont bien les candidats des partis qui avaient gou-

verné avec Jospin qui ont fait chuter celui-ci en 2002. Puisque c'est aux successeurs potentiels de Hue, Mamère et Taubira qu'il demande par avance de se retirer en 2007.

Car, si les Verts, les Radicaux de gauche et le PCF sont en concurrence avec le PS pour les sièges de députés, ils ne peuvent espérer accéder aux responsabilisés gouvernementales et à leur cortège de places, de fonctions, de nominations et de prébendes, que grâce à l'élection d'un président socialiste. Hollande leur propose donc un marché : le PS leur laisse des circonscriptions législatives en nombre suffisant pour former un groupe parlementaire à condition qu'ils ne se présentent pas à la présidentielle.

Cette proposition rencontrera sûrement un écho favo-

rable auprès de ceux qui se voient déjà membres de cabinets ministériels, mais rien ne dit pour l'instant que les partenaires du PS accepteront de disparaître si facilement derrière lui. La première réaction officielle du PCF a d'ailleurs été une protestation qualifiant la proposition de Hollande « d'irréaliste ». Mais peut-être est-ce seulement pour faire monter les enchères. Car le PCF n'a pas d'autre perspective que de participer un jour de nouveau à un gouvernement sous la houlette du Parti Socialiste. Et s'il ne veut pas se résigner à cinq ans de plus d'opposition, il lui faudra bien en passer par la « gauche durable » que lui propose Hollande, comme il l'a fait pour « l'union de la gauche » de Mitterrand, ou la « gauche plurielle » de Jospin.

Paul GALOIS.

## Ciel, une femme présidente !

**Le fait qu'une femme ait été élue au Chili, dans ce continent qui, nous a-t-on dit, est « marqué par le machisme », a déchaîné un déferlement médiatique remarquable, et un étonnement un tantinet condescendant dans le monde politique.**

Des femmes latino-américaines ont déjà occupé des postes de premier plan dans leur pays, telle Violetta Chamorro, présidente de droite du Nicaragua, ou encore Eva Peron et par la suite Isabel Peron en Argentine ; autant de femmes donc, sinon plus qu'en Amérique du Nord, ou en Europe. Alors si le fait qu'une femme se retrouve aujourd'hui élue à la tête du Chili soulève tant de commentaires, n'est-ce pas une démonstration que le machisme n'est pas de loin

une exclusivité sud-américaine ? Dans le sottisier des déclarations qui l'illustrent, les chroniqueurs ont établi, comme un seul homme pourrait-on dire, le parallèle avec Ségolène Royal. Les interrogations se multiplient. Ségolène Royal serait-elle à la hauteur si elle accédait à la fonction présidentielle ? Saurait-elle dominer les problèmes économiques, saurait-elle tenir sa place dans les relations internationales ? Pourtant le fait d'être une femme ou un homme ne fait rien à l'affaire.

Malheureusement Ségolène Royal, politicienne du PS issue de l'ENA, a largement fait la démonstration qu'elle ne détonnait pas sur la photo de famille comme ministre dans le gouvernement Jospin, et qu'elle serait capable, avec ou sans sourire, d'appliquer

une politique de rigueur et d'austérité à l'égal d'un Strauss-Kahn et d'un Fabius. Une politique antiouvrière qui est malheureusement tout ce que le PS a à proposer aujourd'hui, quel que soit son candidat ou sa candidate.

Mais les mêmes qui feignent de s'interroger sur ses capacités ne manifestent pas le moindre doute quand un homme comme de Robien abandonne son portefeuille de ministre des Transports pour celui de l'Éducation nationale, ou que Douste-Blazy, l'homme du ministère de la Santé, devient celui des Affaires étrangères.

Voilà qui illustre où nous en sommes, dans ce domaine, dans un pays qui se prétend être celui des droits de l'homme.

Jean-Pierre VIAL

La prochaine réunion du  
**Cercle  
Léon Trotsky**  
aura pour thème :

### La Chine

Nouvelle  
super-puissance  
économique,  
ou développement  
du sous-  
développement ?

**Vendredi  
27 janvier  
à 20h 30**

**Théâtre de  
la Mutualité**

24, rue Saint-Victor

Paris 5<sup>e</sup>

Métro :  
Maubert-Mutualité

Participation aux frais :  
3 euros

## LUTTE OUVRIÈRE

(Union Communiste (Trotskyiste)  
membre de l'Union Communiste Internationaliste)

L'Union Communiste trotskyste qui publie Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui communisme et socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel

Nous sommes convaincus que les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt personnel au maintien de l'actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l'État de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé.

Lutte Ouvrière est édité par la société Éditions d'Avron - 6, rue Florian 93500 Pantin - Téléphone : 01 48 43 65 58 - SARL au capital de 7 622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1970 - Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. - Tirage : 14 000 exemplaires. Impression : Rotos 93 - 3, rue du Parc 93150 Le Blanc-Mesnil, téléphone : 01 48 14 21 65. - Commission paritaire des publications n° 1009 I 85576.

Lutte Ouvrière c/o Editions d'Avron 6, rue Florian - 93500 Pantin. Lutte Ouvrière (Ile-de-France) c/o Editions d'Avron 153-155 Avenue Jean-Lolive - 93500 Pantin.

Lutte Ouvrière sur Internet :

www.lutte-ouvriere.org  
www.union-communiste.org  
e-mail : journal@lutte-ouvriere.org

Téléphone : 01 48 10 86 20  
Télécopie : 01 48 10 86 26

### Soutenez-nous financièrement

Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à : « Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière » et sont à envoyer à LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 Paris Cedex 18.

Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti Lutte Ouvrière conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées. Les dons d'une personne physique à un parti politique sont plafonnés à 7 500 euros par an. Tout don supérieur à 150 euros doit être versé par chèque. Seuls les dons versés par chèque ouvrent droit à la réduction fiscale prévue par la loi.

Adresser toute correspondance à :  
**LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18**

**ABONNEZ-VOUS ! à Lutte Ouvrière et Lutte de Classe**

Nom : Prénom :  
Adresse :  
Code postal : Ville :  
Ci-joint la somme de :  
par chèque à l'ordre de Lutte Ouvrière

Tarif des abonnements	Lutte Ouvrière		Lutte de Classe
Destination :	6 mois	1 an	10 numéros
France, DOM-TOM	18 €	35 €	15 €
DOM-TOM avion	25 €	50 €	21 €
Europe, Afrique, Proche et Moyen-Orient	30 €	60 €	21 €
USA, Canada	35 €	70 €	25 €
Autre Amérique, Asie, Océanie	43 €	85 €	32 €

Envois sous pli fermé : tarifs sur demande

# L'éditorial

D'Arlette Laguiller

Éditorial des bulletins d'entreprise  
du 16 janvier

## Villepin offre de la main-d'œuvre jeune et à bon marché aux patrons



Le chef du gouvernement a présenté lundi 16 janvier à la presse les nouvelles mesures qu'il compte appliquer dans ce qu'il appelle pompeusement la « bataille pour l'emploi ». Passons sur ces entretiens mensuels à l'ANPE destinés aux chômeurs jeunes, comme si c'était une solution. Mais l'essentiel du dispositif réside dans ce que Villepin a appelé le « contrat premier emploi ».

Il s'agit tout simplement d'appliquer aux moins de 26 ans l'équivalent du « contrat nouvelles embauches », en les appliquant à toutes les entreprises, et plus seulement à celles qui comptent moins de vingt salariés. Il y aura là aussi une période d'essai de deux ans (hypocritement baptisée « période de consolidation »), pendant laquelle l'employeur pourra à tout moment licencier les salariés concernés sans avoir à fournir le moindre motif. Le préavis sera limité à quinze jours... mais l'État promet de verser au jeune licencié une indemnité de 460 euros de rupture de contrat pendant deux mois. Autrement dit, ce n'est pas l'employeur licencieur qui aura à supporter les frais de ce licenciement !

En outre, les patrons qui signeront ces contrats « première embauche » se voient offrir trois ans d'exonération totale de charges sociales. « C'est un vrai chèque offert aux employeurs », s'est vanté le ministre des Finances, Thierry Breton, en répondant aux questions des journalistes. Un « vrai chèque », un cadeau, sans aucun doute. Mais tiré sur le compte de qui ? Sur celui des Assédic, de la Sécurité sociale, dont les rentrées vont diminuer d'autant, car l'État ne compense jamais entièrement ces largesses faites au patronat. Et après cela, on prétendra une fois de plus que, face au « gouffre abyssal » de la Sécurité sociale, il faut bien « pour la sauver » diminuer encore les remboursements ; que face au déficit des Assédic il faut bien aussi diminuer le montant et la durée des indemnités de chômage.

« Il n'est pas question pour moi de prévoir une rémunération inférieure pour les jeunes embauchés en CDI », a proclamé Villepin. Comme si son « contrat premier emploi » était un vrai CDI. Mais face au scan-

dale de la multiplication des stages de longue durée, non rémunérés, Villepin a décidé qu'au-delà de trois mois (de travail éventuellement non payé), les stagiaires devront bénéficier d'une indemnité de... 360 euros par mois ! Autrement dit, contrairement à ce que dit Villepin, le gouvernement s'apprête à légaliser dans les entreprises l'utilisation d'une main-d'œuvre jeune largement sous-payée.

À écouter Villepin, nos gouvernants manquent décidément beaucoup d'imagination, car depuis plus de vingt ans, tous les gouvernements ont prétendu lutter contre le chômage en offrant au patronat des réductions de charges sociales... que celui-ci empoche évidemment, mais sans créer un seul emploi supplémentaire.

Mais en fait, ces gens-là n'y croient pas eux-mêmes. Ils jouent simplement leur rôle dans l'offensive menée depuis des années par le patronat contre les travailleurs, afin d'augmenter ses profits au détriment des revenus des travailleurs.

Les gouvernants n'osent pas, ou du moins pas encore, prendre des mesures pour réduire directement les salaires. Mais les exonérations de charges sociales constituent une diminution de cette partie du salaire différée qui permet de financer la Sécurité sociale, les retraites et les indemnités dues aux chômeurs. C'est le patronat qui en profite, et c'est le monde du travail qui en fait les frais.

Les gouvernements qui se disaient de gauche ont d'ailleurs mené sur ce plan la même politique que ceux de droite, ne serait-ce par exemple qu'en décidant 15 milliards d'euros annuels d'aides au patronat sous prétexte de compensations pour les trente-cinq heures, et 10 milliards d'euros en réduction de la taxe professionnelle. C'est pourquoi tous ceux qui nous affirment que la seule solution, pour les travailleurs, c'est d'attendre 2007 et alors de bien voter, nous trompent.

Aucune élection ne nous évitera d'avoir à lutter et à généraliser nos luttes pour mettre un coup d'arrêt aux attaques contre notre niveau de vie.

**Arlette LAGUILLER**



## Meetings avec Arlette Laguiller

### Lyon

**Vendredi  
3 février**  
à 20 heures

Mairie du 6<sup>e</sup>  
Salle Victor-Hugo  
33, rue Bossuet  
*Métro Masséna*

### Nancy

**Dimanche  
12 février**  
à 16 heures

Palais des Congrès  
Rue du  
Grand-Rabbin-  
Haguenauer

### Bordeaux

**Mardi  
28 février**  
à 20 h 30

Athénée municipal  
Place  
Saint-Christoly

### Lille

**Vendredi  
3 mars**  
à 20 heures

Maison de l'Éducation  
permanente (MEP)  
Place Georges-Lyon  
*près du bd J.-B.-Lebas*

Entrée libre

## • Face à l'offensive gouvernementale et patronale

# Quelle riposte pour le monde du travail ?

**Précarité renforcée, licenciements facilités, voilà quelques-unes des dernières décisions du gouvernement. Et dans la foulée on nous annonce la préparation d'autres mesures du même genre. Mais si Villepin, ses ministres et Laurence Parisot, la présidente du Medef, font comme s'ils se croyaient tout permis, en face, les déclarations des dirigeants syndicaux sont loin d'être à la hauteur de la riposte à cette offensive.**

Cette attaque en règle n'est qu'une continuation. Le « contrat première embauche » proposé aujourd'hui par Villepin, qui vise à généraliser la précarité et à faciliter les licenciements, ne fait que généraliser à tous les jeunes de moins de 26 ans le contrat nouvelle embauche annoncé en juin par le même Villepin. Et il ne faudra peut-être pas attendre longtemps, au train où vont les choses, pour que la revendication de la présidente du Medef de généraliser la mesure à tous les salariés sans exception, soit mise en œuvre, et que le CDI ne soit plus qu'un souvenir.

Enfin, pour donner le ton et montrer au patronat ce que ses déclarations sur les salaires veulent dire, le gouvernement vient d'annoncer son intention de

revaloriser les salaires de la Fonction publique de 0,5 % sur l'année, ce qui revient à un quasi-blocage et à une nouvelle diminution du pouvoir d'achat.

Les dirigeants des grandes confédérations syndicales CGT, FO, CFDT et FSU ont certes tous protesté. Ceux de la Fonction publique appellent même à : « Réagir ensemble pour les salaires et la refonte de la grille indiciaire, par une journée d'actions, le jeudi 2 février 2006, dans l'ensemble de la Fonction publique ». Mais on ne sait pas pour l'instant comment se traduira cette consigne.

Le 16 janvier Bernard Thibault, le secrétaire général de la CGT, qui a la réputation d'être le syndicat le plus combatif, a rendu publique une déclaration où il proclame : « Une réaction unitaire s'impose », ajoutant que : « Les organisations CGT doivent se saisir d'ores et déjà de la journée du 31 janvier ». Mais pour le moment, cette journée dite « d'action interprofessionnelle » n'a été présentée que de manière quasi confidentielle par la CGT elle-même, qui ne propose que des délégations, voire des simples réunions de syndiqués, pour discuter des revendications. Ce qui ne l'a pas empêché de la présenter comme « la suite au 4 octobre ».

Et si Bernard Thibault parle de « réaction » qui « s'impose » aujourd'hui, cela ne l'a pas

empêché en décembre de se féliciter que Villepin reprenne à son compte la revendication de la CGT sur une supposée « Sécurité sociale professionnelle », au moment même où le gouvernement restreignait une nouvelle fois les droits des chômeurs.

Ce double langage de protestation et d'appel à la concertation est permanent, de la part de la CGT certes, mais encore plus de la part des autres confédérations syndicales. Bien sûr, pour se faciliter la tâche, le patronat et le gouvernement comptent sur le chômage de

masse et la démoralisation qu'il provoque dans la classe ouvrière. Mais l'attitude des confédérations syndicales alimente aussi à sa façon le doute des travailleurs sur leurs possibilités d'inverser le cours des choses.

Pour que les travailleurs reprennent confiance, il faudrait défendre devant eux un véritable plan de mobilisation appuyé sur un programme revendicatif capable de les unir autour de leurs objectifs communs, emploi et salaires. Mais au contraire, les journées d'action nationales organisées

par les confédérations syndicales s'étalent au mieux tous les six mois, ôtant toute impression de suite, et tout est fait pour encourager par ailleurs des actions dispersées, les plus corporatistes possible.

Or, c'est pourtant bien une riposte d'ensemble des travailleurs qui s'impose, face à l'offensive tous azimuts menée par le gouvernement et le patronat. Et le rôle des directions syndicales, si elles voulaient être fidèles à leur mission, serait de la préparer.

Paul SOREL

### • Medef

## Parisot veut du « lisible »

Devant 500 chefs d'entreprise réunis le 17 janvier en assemblée générale du Medef, Laurence Parisot, sa nouvelle présidente depuis six mois, a montré que la succession de Sellière était bien assurée. Sous le slogan « L'entreprise c'est la vie », elle a repris les thèmes chers à son prédécesseur. Elle a condamné « l'illisibilité » de la France, où une réglementation « kafkaïenne » du code du travail, dont le nombre de pages augmente « d'une par semaine ouvrable », serait le cauchemar de patrons qui auraient pour seul but de développer leurs entreprises,

pour le bien de la collectivité. Elle a même fait la leçon à Chirac sur son projet de TVA sociale et protesté contre l'ingérence du gouvernement dans ce qu'elle appelle le « dialogue » social.

Mais elle sait aussi s'appuyer sur les décisions de ce gouvernement et lui demander de faire encore plus contre les travailleurs. Elle demande que le Smic ne soit plus fixé par le gouvernement mais par une commission d'experts, comme le taux du livret A. Elle réclame « l'extension à toutes les entreprises » du contrat nouvelle embauche et

se dit prête à « faire connaître et utiliser le mieux possible » le contrat premier emploi que vient de proposer Villepin, soi-disant pour réduire le chômage des jeunes.

Bref avec Parisot c'est aussi lisible qu'avec Seillière : d'après elle « l'entreprise, c'est la vie », autrement dit pour faire le bien de tous il faut d'abord faire le bien des patrons. Mais alors pourquoi chacun constate-t-il que, plus le patronat s'enrichit, et plus la société va mal ?

Cédric DUVAL

### • Grippe aviaire

## Quand de Villiers s'enrhume

Avec le développement de la grippe aviaire en Turquie et le décès de plusieurs personnes, Philippe de Villiers n'a pas manqué cette occasion d'une déclaration anti-turque. Il a en effet estimé que cela démontrait que la Turquie n'était pas mûre pour entrer dans l'Union européenne.

Le problème avec les virus, c'est qu'ils ne connaissent pas les frontières et même pas celles que de Villiers et ses semblables voudraient mettre une fois pour toutes à l'Europe. À ce jour le virus H5N1, parti d'Asie où l'épidémie a commencé en 2002, s'est étendu à d'autres continents sans qu'aucun gouvernement y

puisse rien.

Le problème c'est aussi que les oiseaux migrateurs qui sont les vecteurs du virus ont la fâcheuse habitude de passer au-dessus de la Turquie sans que les autorités de ce pays y puissent grand-chose, et cela chaque année. Et selon les experts il y a même de fortes chances de penser que, pour les mêmes raisons, la grippe aviaire atteindra d'autres pays européens.

Certes les conditions misérables de certaines familles dans l'Est de la Turquie, dont la télévision nous a montré comment elles vivent au contact direct des volailles qu'elles élèvent, peuvent expli-

quer le passage du virus à l'homme et les décès d'enfants. Comme elles expliquent d'ailleurs les décès de près de 80 personnes en Asie.

Car c'est effectivement la promiscuité entre animaux et éleveurs qui facilite la propagation du virus. Mais de Villiers s'est-il assuré qu'il n'en va pas de même dans certains manoirs de Vendée ? Car à entendre certaines déclarations, on en vient à se demander s'il n'y a pas là aussi des phénomènes de régression de l'intelligence humaine à celle du poulet.

C. D.

### • Des députés contre l'adoption par des couples homosexuels

## Pour quelques voix de plus

174 députés appartenant à l'UMP et l'UDF ont signé un manifeste s'élevant contre l'adoption d'un enfant par des couples homosexuels. Parmi ceux-là, certains s'étaient déjà illustrés par leurs propos homophobes et réactionnaires, remettant en cause le PACS, le droit à l'interruption volontaire de grossesse, ou s'élevant contre une éventuelle légalisation des mariages entre homosexuels. La députée UMP des Yvelines Christine Boutin va jusqu'à craindre les « conséquences anthropologiques » qui découleraient de l'adoption d'un enfant par un couple homosexuel. Comprenez qui pourra.

Cette prise de position n'est pas motivée par l'imminence de la généralisation de cette pratique – l'adoption est de toute façon soumise à des critères stricts, et il en serait de celle-là comme des autres – que par l'occasion qu'ont trouvée ces députés de s'affirmer

défenseurs de la famille. « Un enfant a droit à avoir un père et une mère », affirment-ils. Mais se sont-ils aperçus que la société et la vie étant ce qu'elles sont, ce n'est pas toujours le cas ? Et que le fait d'être élevé par « un père et une mère », en soi, n'est pas toujours une garantie pour l'enfant ? Alors, s'ils veulent aller jusqu'au bout de leurs opinions, et du ridicule, à quand un manifeste proposant l'interdiction du divorce si l'on a des enfants ? Et que faire de ces quelque trois millions d'enfants vivant dans des familles monoparentales, plus d'une sur cinq ? Enlever la garde de ces enfants à leur parent, la mère dans 90 % des cas, pour les confier à des familles bien traditionalistes, défendant les mêmes valeurs morales réactionnaires ? Et ils disent vouloir le bien des enfants ?

Marianne LAMIRAL

## • « Contrat Première Embauche »

# Le dernier mauvais coup de Villepin

**Six mois après avoir instauré le contrat nouvelle embauche (CNE) réservé aux entreprises de moins de vingt salariés, Villepin passe à la deuxième étape de son « plan de bataille » en annonçant, pour les moins de 26 ans, l'extension du CNE à toutes les entreprises.**

Pour la forme, ce CNE élargi est dénommé « contrat première embauche » mais il s'agit bel et bien de la même arnaque qui prévoit que pendant la « période d'essai » de deux ans, un patron peut licencier un salarié sans aucune justification.

À partir du moment où le gouvernement avait pratiqué une brèche avec cette nouvelle forme de contrat de travail, il n'était pas besoin d'être devin pour prévoir qu'il allait la généraliser. La question en suspend

était « quand ? ». Il n'a pas fallu attendre bien longtemps.

On nous avait servi le sempiternel refrain sur les petites entreprises qui voudraient embaucher mais ne le peuvent pas, étranglées par trop de contraintes. Un sondage récent confirme que, même sans CNE, 71 % des patrons interrogés auraient recruté de toute façon, mais cela ne les empêche pas de profiter de l'aubaine.

Pour justifier cette extension du CNE aux entreprises de plus de vingt salariés, on met en avant la lutte contre le chômage des jeunes, alors que la raison d'une telle mesure est la même que pour les CNE : offrir aux patrons, petits et grands, la main-d'œuvre dont ils ont besoin, qu'ils peuvent trier et jeter si le travailleur ne leur convient pas, ou si les commandes diminuent. En ayant, bien entendu, profité des avantages liés

à ce type de contrat.

Jeunes ou vieux, c'est bien à tous les salariés que la représentante des patrons voudrait faire avaler la même pilule. Le jour même des annonces de Villepin, Laurence Parisot, la présidente du Medef, déclarait que « *appliquer le CNE uniquement à une catégorie selon un critère d'âge risque de dévaloriser ce contrat très prometteur* », concluant tranquillement : « *La bonne formule serait plutôt d'étendre le CNE à toutes les*

*entreprises.* »

Les décisions de ses amis du gouvernement s'inscrivent tout à fait dans cette volonté de transformer l'ensemble des salariés en main-d'œuvre taillable et corvéable à merci. Villepin ne s'en cache pas, promettant de tirer dans les prochains mois, « *les conséquences du lancement réussi du contrat nouvelles embauches pour lancer une réflexion sur l'évolution générale des contrats de travail dans notre pays* ». Et d'ajou-

ter, « *certain envisagent un contrat unique, d'autres souhaitent étendre le contrat nouvelles embauches, toutes ces options sont sur la table de la concertation* » !

Raison de plus pour se préparer à riposter tous ensemble et à rendre la monnaie de leur pièce à ce patronat arrogant et insatiable et à ses serviteurs et néanmoins amis du gouvernement.

Annie ROLIN

## Un paquet-cadeau

Comme le gouvernement en est coutumier, le beurre s'accompagne de l'argent du beurre. Non seulement le contrat première embauche offre au patronat une main-d'œuvre précaire mais, en

plus, les patrons sont gratifiés d'une exonération totale de leurs charges pendant trois ans pour tout contrat (CDI, CNE, CPE) signé au profit de jeunes de moins de 26 ans au chômage depuis

plus de six mois.

Villepin a décrété 2006 « année utile », en tout cas elle sera utile... aux profits des patrons.

A.R.

## • Villepin et les seniors

# La retraite ? Vous n'y pensez pas !

**Dans sa prétendue « bataille pour l'emploi », Villepin ne s'est pas contenté d'annoncer son « contrat première embauche » pour les moins de 26 ans. Il a également évoqué la situation des travailleurs âgés.**

Il déclare que « *supprimer l'emploi des seniors n'a jamais permis de favoriser l'emploi des jeunes, au contraire* ». Il parle d'or. Il est bien placé pour connaître les politiques patronales. Les patrons ne se gênent pas pour licencier les seniors, les jeunes, les mi-seniors-mi-jeunes, et dès que cela peut leur permettre d'augmenter leurs profits.

Mais cela n'empêche pas Villepin de dire qu'il faudrait travailler plus et qu'il faudrait donc remettre les seniors au travail, leur permettre de s'activer plus, plus longtemps.

Il annonce la mise en chantier d'un « *plan concerté sur l'emploi des seniors* », qui serait organisé autour de la mise en œuvre d'un contrat à durée déterminée destiné aux travailleurs d'au moins 57 ans, d'une durée de dix-huit mois, renouvelable une fois. Autrement dit, tout ce que Villepin propose à ces travailleurs déjà âgés, ce sont des emplois précaires.

À cela s'ajoutent diverses propositions. Par exemple, « *l'élargissement du cumul emploi-retraite pour les bas salaires* » permettrait à un retraité de cumuler un CDD avec sa retraite au-delà de ce qui est autorisé aujourd'hui. À l'heure actuelle, le cumul retraite-emploi ne peut dépasser le montant du dernier salaire touché lorsque le salarié

demment, il s'en remet au bon vouloir des entreprises pour garder ou pas les travailleurs arrivés à l'âge de la retraite et désireux de rester en activité.

Enfin, Villepin avance l'idée d'une « *retraite progressive* » qui permettrait à un retraité de continuer à travailler à mi-temps à partir de soixante ans, tout en commençant à toucher sa retraite. Pour

compléter l'ensemble, Villepin veut aussi leur donner accès à l'intérim, leur ouvrir la possibilité de se réorienter professionnellement, etc. En somme, pendant que les patrons tirent les salaires et donc les retraites vers le bas quand ils ne suppriment pas des emplois, et en particulier ceux des seniors pour embaucher des plus jeunes à moindre prix, le gouvernement conseille aux

salariés âgés, s'ils veulent pouvoir vivre de leur pension, de se débrouiller pour ne pas arrêter de travailler ! C'est ce que Villepin appelle « *permettre aux salariés de renforcer leur pouvoir d'achat en travaillant plus s'ils le souhaitent* » ! Mais cela s'appelle en réalité fournir au patronat une main-d'œuvre la plupart du temps qualifiée et en tout cas expérimentée, à des salaires bradés.

Lucienne PLAIN



était en activité. Ce qui, avec le montant ridicule de beaucoup de salaires de travailleurs âgés ne permet pas d'ajouter grand-chose. Avec le projet Villepin, le cumul serait donc déplaçonné... mais à condition bien sûr de trouver un emploi.

Villepin encourage également les seniors à travailler au-delà de la retraite. Il leur promet dans ce cas qu'ils toucheront une majoration de pension par rapport à ce qui se pratique aujourd'hui. Mais évi-

## • Les CPE valent-ils un CDI ?

# Pas pour trouver un logement, en tout cas !

**Pour le Premier ministre, le contrat première embauche (CPE) proposé aux jeunes de moins de 26 ans n'est pas assimilable à un CDD, mais « c'est une entrée directe dans un emploi stable ».**

Partant de ce postulat, Villepin a donc demandé à son ministre de l'Économie, Thierry Breton, de « *s'assurer très rapidement* » que les banques considèrent elles aussi le CPE comme un CDI pour accorder des prêts, notamment en matière de logement. Il a aussi annoncé que le dispositif Locapass, qui permet d'étaler le paiement de la caution versée pour la location d'un logement, soit « *systématiquement proposé lors de la signature d'un contrat première embauche* ».

La liste des bénéficiaires du Locapass est vaste : elle inclut les salariés en CDD ou en CDI, à temps complet ou partiel, les jeunes de moins de 30 ans à la recherche d'un premier emploi stable, les saisonniers, les étudiants, etc. Autrement dit, Villepin propose aux jeunes en CPE une offre d'aide... qu'ils pouvaient déjà obtenir. Mais avant de pouvoir en bénéficier, encore faut-il trou-

ver un logement à louer. Dans le parc HLM, les listes d'attente sont tellement longues que c'est quasiment impossible. Quant aux propriétaires privés, ils ne louent pour la plupart qu'au vu d'une preuve que les candidats locataires ont un emploi stable et un salaire suffisamment élevé. Les nouveaux contrats précaires de deux ans que propose Villepin, même s'ils sont rebaptisés CDI, n'offrent aucune de ces garanties.

Breton peut toujours demander aux banques de considérer les CPE comme des CDI pour accorder des prêts. Rien ne les y oblige. Les salariés en contrat nouvelles embauches ont pu déjà expérimenter que, pour les banques comme pour les propriétaires de logement, ils n'étaient pas considérés comme ayant un emploi stable. Les discours sur les prétendues possibilités qu'offrent ces contrats aux nouveaux embauchés ne trompent personne, pas plus les salariés concernés que des institutions comme les banques.

Marianne LAMIRAL

Depuis plusieurs années, il existe au sein de notre organisation une tendance minoritaire. Cette tendance soumet des textes différents de ceux de la majorité au vote de nos camarades lors de nos conférences nationales. Mais elle s'est exprimée aussi, à chaque fois qu'elle l'a désiré, dans les bulletins intérieurs de notre organisation.

Ces camarades ont demandé à se constituer en tendance structurée ou, autrement dit, en fraction. C'est pourquoi ils s'expriment chaque semaine à cet endroit, dans les colonnes de notre hebdomadaire, parfois pour défendre des opinions identiques ou semblables à celles de la majorité, parfois pour défendre des points de vue différents.

## TRIBUNE

### • Violence à l'école

## La politique du gouvernement jette de l'huile sur le feu

L'agression d'une jeune enseignante du lycée professionnel d'Étampes a relancé le débat sur la violence à l'école. Le récit qu'elle a fait à la presse de sa première année d'enseignement a profondément choqué. Ce qui est remarquable, c'est qu'après avoir reçu sept coups de couteau, elle ne met pas en cause les élèves, mais sa hiérarchie. D'abord sa proviseure, qu'elle avait mise au courant des menaces qu'elle recevait, mais qui a préféré nier la gravité de la situation, sans doute pour préserver la réputation de son établissement... jusqu'au drame. Mais aussi son inspectrice et l'Inspection académique de l'Essonne. Celle-ci n'a répondu qu'en refusant d'accorder une journée « banalisée » de discussion entre les professeurs du lycée, qui avaient bien senti la situation se dégrader pour chacun d'entre eux. L'enseignante envisage donc de se retourner contre l'Éducation nationale, qui n'a rien fait pour assurer sa sécurité. Ses collègues ont usé de leur droit de retrait dans le même sens.

Les réponses de l'institution, et du ministre de l'Éducation Gilles de Robien, laissent pantois : les enseignants ne doivent pas hésiter à porter plainte ! C'est complètement dérisoire. C'est une manière de confirmer l'impuissance de l'Éducation nationale face à des faits d'une telle gravité. Quand les enseignants portent plainte, c'est qu'il est déjà trop tard. Mais c'est surtout l'occasion de tout focaliser sur le terrain de la répression, pour un gouvernement qui n'a que ce mot à la bouche. De Robien propose l'installation de permanences de la police et de la justice à l'intérieur des établissements scolaires. Les professeurs d'Étampes sont contre. Ils ne sont pas les seuls. Il est arrivé bien souvent que des enseignants confrontés à la violence se mobilisent contre ce type de solution, considérant que la présence de la police dans l'école ne ferait que tendre encore plus la situation. Autre proposition, d'un ridicule achevé cette fois : mettre des notes de comportement qui compteraient dans la moyenne, y compris pour l'obtention du Brevet des collèges.

C'est à la misère sociale, et à la misère morale qui en découle, que les enseignants sont confrontés. Bien sûr l'école ne peut pas régler ces problèmes qui la dépassent. Davantage de moyens permettraient pourtant d'établir d'autres relations avec les élèves : des classes moins nombreuses, où les enseignants pourraient être plus à l'écoute et disponibles pour chaque élève, de manière à établir des relations de confiance, du soutien scolaire pour lutter contre l'échec, davantage de surveillants... C'est ce que les professeurs demandent, comme ceux du collège Garcia Lorca à Saint-Denis, qui se sont mis en grève la semaine dernière suite à l'agression d'un surveillant. Mais les surveillants juste-

ment, parlons-en ! De leur statut, il ne reste rien. Les nouveaux contrats sont de plus en plus précaires. Actuellement l'Éducation nationale ne propose que des Contrats d'accompagnement à l'emploi de 20h, pour six mois renouvelables, sans aucune formation. Ce qui s'ajoute à la suppression de milliers de postes aux concours, c'est-à-dire d'emplois d'enseignants en moins dans les années qui viennent.

Et tout est à l'avenant dans les solutions gouvernementales. Pour les collèges, de Robien prévoit de supprimer le dispositif ZEP (Zone d'éducation prioritaire) pour plus d'une centaine d'entre eux. Cela veut dire du personnel et des heures d'enseignement en moins. D'autres collèges seraient au contraire classés « Établissement Réussite », un jargon ridicule pour permettre des expérimentations qui le sont encore plus : redoublement interdit, classes de niveau, dérogations pour les meilleurs élèves qui pourraient éviter d'aller aux lycées de leur secteur, qui se transformeraient encore plus en établissements poubelles. Sans compter l'option « découverte professionnelle » dès la classe de 4<sup>e</sup>, une façon d'introduire l'apprentissage à 14 ans si cher au gouvernement.

En prétendant concentrer les moyens sur les collèges qui en ont le plus besoin, de Robien veut diviser les établissements scolaires et les mettre en concurrence les uns contre les autres. Les lycées ne sont pas encore concernés, mais il est évident qu'ils feront eux aussi les frais de cette politique. Les salariés de l'éducation ne sont pas dupes : partout, c'est le manque d'adultes encadrants qui est en cause, c'est-à-dire la création de dizaines de milliers de postes qui serait nécessaire.

Une journée d'action de la fonction publique est prévue le 2 février. On ne sait pas encore trop ce que les syndicats entendent en faire mais il est bien évident que les problèmes de l'école ne peuvent être résolus que sous la pression d'une mobilisation d'ensemble. Et pas des seuls enseignants mais de tous les travailleurs, tant ils rejoignent tous les problèmes du monde du travail. N'est-ce pas tout un symbole qu'au moment où l'actualité a mis dramatiquement en lumière la précarité des conditions de vie et d'étude dans les lycées et collèges des quartiers populaires, Villepin annonce, avec son projet de Contrat premier emploi, qu'il entend bien aider à installer une précarité encore plus grande dans les conditions de travail et de vie de tous, dans le privé comme dans le public. Immédiatement pour les moins de 26 ans... mais si nous laissons faire, les plus vieux ne perdent rien pour attendre.

**Lydie GRIMAL**

### Convergences Révolutionnaires n° 43 (janvier-février 2006)

Bimestriel publié par la Fraction

**Dossier :** La crise permanente du logement.

**Articles :** Une année sans élections... - Le mythe de la « police de proximité » - SNCF, RTM, SNCF : les grèves torpillées de 2005 - Bosch, Fenwick : l'allongement du temps de travail - Des CCP à la banque postale : la privatisation en marche - Belgique : attaque contre les préretraites - États-Unis : Une nouvelle centrale syndicale - Iran, Irak : le mouvement ouvrier et communiste sous le feu.

Pour se procurer ce numéro, 1,5 euro, ou s'abonner (1 an : 9 euros ; de soutien : 15 euros) écrire à :  
LO, pour la Fraction, BP 233-75865 Paris Cedex 18  
ou Les Amis de Convergences, BP 128-75921 Paris Cedex 19  
Sur le Net : <http://www.convergencesrevolutionnaires.org>

## Leur société

### • Saint-Denis (Seine-Saint-Denis)

## Pour le droit de vote des immigrés

La municipalité PCF de Saint-Denis a décidé d'organiser le 26 mars un référendum sur le droit de vote et l'éligibilité aux élections locales des résidents étrangers, quelle que soit leur nationalité. Le préfet puis le tribunal administratif ont récusé ce référendum qui, disent-ils, ne relève pas des compétences d'un Conseil municipal.

Ils reprochent à la municipalité d'associer au vote du 26 mars les étrangers non ressortissants de la communauté européenne en les incitant à s'inscrire à la mairie, à la Bourse du travail ou dans les antennes jeunesse et à recevoir une carte de vote spéciale. Jusqu'à présent, 250 l'ont déjà fait.

À Saint-Denis, près d'un quart de la population se trouve aujourd'hui privée du droit de vote du seul fait de sa nationalité. Pour leur grande majorité, ce sont des travailleurs et leur famille, dont certains sont en France depuis des dizaines d'années. Ils n'ont même pas le droit d'exprimer leur opinion à l'occasion des élections sur ce qu'ils subissent : chômage, services publics déficients, discriminations et salaires au rabais. C'est à l'image de ce qui se passe à travers tout le pays. Une importante fraction de la classe ouvrière se retrouve exclue du droit de vote, ce qui diminue encore le poids des travailleurs dans les scrutins électoraux.

Le droit de vote et d'éligibilité pour tous et dans toutes les élections serait pourtant le respect d'un droit élémentaire : celui de dire ce que l'on pense, d'élire ceux qui auront à prendre des décisions qui les concernent tout autant



que ceux qui ont le droit de vote. La France est à la traîne en ce domaine. La possibilité de participer aux scrutins locaux a été accordée aux résidents étrangers en 1965 par l'Irlande, et depuis par 15 des 25 pays de l'Union européenne, parmi lesquels l'Espagne, le Portugal, la Belgique ou les Pays-Bas. Mais les gouvernements français, de droite comme de gauche, l'ont toujours refusé. Et pourtant, ce droit de vote pour les immigrés faisait partie des promesses de François Mitterrand en 1981, oubliées par la suite. Depuis 1981, la gauche qui a été de longues années au pouvoir disposait d'une majorité pour faire adopter cette mesure. Elle a toujours reculé.

Le référendum prévu à Saint-Denis n'aura qu'une valeur démonstrative, mais il servira au moins à montrer que la population des villes ouvrières est favorable au droit de vote de leurs camarades de travail et de leurs voisins immigrés. Ce sera un geste en ce sens. Et le fait que des municipalités communistes de banlieue comme La Courneuve, Bobigny, et sans doute d'autres bientôt, viennent de décider de procéder à des référendums du même type ne peut qu'agir dans ce sens, même si cela vient bien tard.

**Correspondant LO**

## Condamné pour avoir été tabassé au commissariat

**Assane Samb, l'un des responsables de la Coordination des sans-papiers, a été condamné à un mois de prison avec sursis et à 590 euros d'amende par le tribunal de Bobigny.**

Le 20 juin dernier, accompagné d'une femme sans-papiers, il était venu demander des nouvelles du compagnon de cette dernière, détenu dans le commissariat. Devant l'attitude arrogante des policiers qui refusaient toute information - ils prétendaient ne pas connaître le sans-papiers -, le ton est monté et Assane Samb a été roué de coups, menotté et incarcéré 48 heures d'affilée dans le commissariat. Les policiers, pour se couvrir, l'ont inculpé d'outrage à agent et de rébellion, invoquant que le délégué « avait voulu occuper le commissariat » et les avait traités « de sales Blancs ».

Ces accusations sont ridicules et invraisemblables. Ce qui est bien réel, par contre, c'est qu'Assane Samb s'en est tiré avec un traumatisme crânien et d'autres blessures. Sa plainte déposée après sa libération n'a eu à ce jour aucune suite, alors que la justice a fait diligence pour faire son procès. Lors de celui-ci, les policiers qui avaient proféré ces accusations ne se sont pas

déplacés, par contre la salle était remplie par les soutiens à Assane Samb, tous prêts à témoigner que le délégué des sans-papiers, enseignant en physique, était incapable d'avoir proféré de telles insultes.

Loin de prendre en compte ces témoignages de sympathie, le procureur les a utilisés contre Assane Samb, en prétendant qu'un homme si influent ne devait pas se laisser aller à de tels actes. Le juge, calquant son attitude sur celle du procureur, a refusé d'entendre l'unique témoin présent lors de l'altercation, la femme sans-papiers. Il a en revanche utilisé une déposition attribuée à cette dernière, qui affirmait que le délégué avait bien proféré des insultes, alors qu'elle était prête à témoigner du contraire.

Le commissariat de Saint-Denis est d'ailleurs le théâtre de multiples incidents de ce genre et s'est taillé un palmarès dans les violences commises contre les particuliers, si l'on en juge par le nombre de plaintes (vingt et une) déposées contre les policiers de Saint-Denis, dont les jugements sont toujours renvoyés.

En revanche la justice ne perd pas de temps dans l'autre sens.

**Correspondant LO**

## • Manifestation des dockers à Strasbourg

# Non à la privatisation des services portuaires !

**Lundi 16 janvier, à l'appel de la fédération européenne des travailleurs des transports, des milliers de dockers de tous les grands ports d'Europe ont manifesté devant le Parlement européen de Strasbourg.**

Des vitres du Parlement ont volé en éclats, des policiers auraient été blessés, des dockers arrêtés. Ils protestaient contre un projet de directive européenne qui vise à « libéraliser » – comme il est à la mode de dire aujourd'hui – les services portuaires, c'est-à-dire à introduire dans la gestion de ces installations encore plus de concurrence et de course au profit.

Quand un cargo accoste dans un port, ce sont les manutentionnaires des quais, les dockers, qui chargent et déchargent les marchandises. Mais on n'est plus au temps des sacs transportés à dos d'hommes. Il s'agit maintenant souvent d'énormes conteneurs qui sont levés à la

grue ; charge et décharge sont en partie automatisées et nécessitent du personnel qualifié. Les armateurs des navires n'attendent qu'une chose, que l'administration les autorise à faire charger et décharger leur navire, non plus par les dockers, mais par des hommes de leur choix et notamment leurs hommes d'équipage. C'est ce qu'ils appellent « l'auto-assistance », et c'est ce que leur promet la directive européenne : une charge et décharge des navires par le personnel de bord sans plus faire appel aux travailleurs des quais.

On sait ce que donne ce qu'ils appellent la « libéralisation ». Pour ne parler que du seul transport maritime, elle a conduit aux navires-poubelle qui, tel l'*Erika*, ont provoqué des catastrophes écologiques irréparables. Elle a aussi abouti à l'embauche de marins pour des salaires très inférieurs à ceux pratiqués dans les pays européens, avec des conditions et

des rythmes de travail inacceptables, la suppression des protections sociales et salariales contenues dans les conventions collectives. Elle est aussi en partie responsable de la dégradation des conditions de navigation que viennent régulièrement illustrer des naufrages.

En 2003, la même directive avait déjà été discutée – et rejetée – au Parlement européen. Déjà, les dockers s'étaient mobilisés. Aujourd'hui, on leur ressort la même proposition qui aboutirait à remettre en cause leur statut et même leur existence, à supprimer des milliers d'emplois.

Mardi 18 janvier, il apparaissait que très probablement le Parlement européen ne voterait pas le projet. Cela n'empêchera sans doute pas celui-ci de revenir, sous cette forme ou sous une autre, et les dockers, et tous les travailleurs concernés, auront intérêt à maintenir leur mobilisation.

Sophie GARGAN

## Les patrons ont-ils le droit de licencier... au cas où ?

Un arrêt de la Cour de cassation, rendu jeudi 12 janvier, a modifié la jurisprudence de cette dernière en autorisant les entreprises à licencier préventivement, en invoquant des difficultés « à venir ».

L'arrêt avait trait à un plan de réorganisation d'une filiale de France Télécom, Pages Jaunes. Prenant prétexte de la concurrence suscitée par le développement d'Internet, l'entreprise avait, en novembre 2001, proposé une modification de contrat de travail à 930 salariés, en majorité des commerciaux chargés de démarcher des annonceurs publicitaires. Cette modification, se traduisant par une baisse de 10 à 20 % des salaires et un renforcement de l'obligation de résultat, 118 des salariés concernés l'avaient refusée, ce qui avait conduit Pages Jaunes à se débarrasser d'eux purement et simplement dans le cadre d'un licenciement économique.

Ainsi l'entreprise arguait de la « sauvegarde de sa compétitivité », tout en étant largement

bénéficiaire au moment des licenciements. Et quatre ans plus tard, elle continue, grâce à l'édition de ses annuaires téléphoniques en France, en Belgique, au Luxembourg et au Liban, d'engranger des profits en hausse de 19 %.



Un certain nombre, parmi ces travailleurs abusivement licenciés, avaient alors engagé des procédures devant les tribunaux, dont plusieurs sont encore en cours. Mais, tandis que les cours d'appel de Montpellier et Grenoble donnaient raison aux salariés, celle de Dijon les avait déboutés, donnant raison à l'entreprise. C'est en faveur de cette décision que la Cour de cassation, confrontée à deux arrêts contradictoires, a donc tranché. Dans le

cadre de la loi autorisant une entreprise à licencier pour « préserver sa compétitivité », les magistrats ont considéré que les modifications de contrats imposées par Pages Jaunes pouvaient avoir pour motif de « prévenir les difficultés économiques à venir liées à des évolutions technologiques et leurs conséquences pour l'emploi, sans être subordonnées à l'existence de difficultés économiques à la date du licenciement ».

La loi sur les licenciements économiques prévoit que ceux-ci ne peuvent être décidés qu'en ultime recours, en cas de difficultés économiques attestées. L'arrêt de la Cour de cassation aggrave encore les choses : au lieu de devoir indiquer des difficultés économiques, le patron n'aura qu'à invoquer d'éventuelles difficultés futures. Lui suffira-t-il à présent d'annoncer qu'il sent sa compétitivité en délicatesse pour se voir autorisé, aux yeux de la loi, à priver des salariés de leur emploi ?

Viviane LAFONT

## • Subventions publiques aux entreprises

# Circulez, il n'y a rien à voir !

**En septembre 2005, lorsque Hewlett-Packard avait annoncé 1 240 suppressions d'emplois en France, la colère et l'indignation avaient été vives. D'autant plus que ce trust de l'informatique, largement bénéficiaire, avait touché des aides publiques lors de son extension dans la région grenobloise.**

À l'époque, Dominique de Villepin avait déclaré : « Il serait normal que HP rembourse les aides publiques spécifiques dont le groupe a pu bénéficier. Chacun a un devoir vis-à-vis de la collectivité : ceux qui reçoivent des aides publiques doivent respecter les obligations qui les accompagnent. »

Mais ces déclarations radicales n'ont pas débouché sur le blocage des comptes de HP ou sur d'autres mesures contraignantes. Simplement Matignon a diligenté une étude « d'évaluation de l'utilisation et l'efficacité des aides publiques accordées aux entreprises ». Le Conseil d'orientation pour l'emploi chargé de cette étude, nouvel organisme de cinquante membres, composé de parlementaires, de représentants des collectivités, de syndicalistes, vient d'en rendre les résultats publics.

Principales conclusions : « Il apparaît que les aides aux entreprises constituent aujourd'hui un champ vaste, mal connu et peu évalué. Il n'existe à ce jour aucun recensement exhaustif des aides publiques attribuées en France. Cette opacité des aides publiques est d'autant plus problématique que les montants alloués sont considérables. » Le rapport estime à 3,5 % du PIB le montant des aides publiques, soit 60 milliards d'euros par an.

Des centaines de dispositifs existent pour subventionner les entreprises – le rapport fait même état de 2 550 possibilités ! Tous les ministères et toutes les collectivités locales multiplient les aides sous tous les prétextes possibles : formation, reconversion, recherche et innovation, exportation, protection de l'environnement, etc. Dans ce

domaine, l'imagination est au pouvoir !

Quelques subventions nationales sont connues et leurs montants estimés. Par exemple, les dispositions prises par les gouvernements de gauche et de droite sous prétexte de compensations pour le passage aux 35 heures se montent à 15 milliards par an. Les réductions de la taxe professionnelle atteignent 10 milliards d'euros par an. Les allègements de cotisations sociales patronales sous prétexte de favoriser l'embauche de bas salaires atteindront 140 milliards en dix ans, dont 19 milliards prévus en 2006. Mais même pour ces dispositifs d'État, le rapport reconnaît « qu'aucun contrôle sérieux et global n'a été fait sur l'utilisation des subventions et leur efficacité pour créer des emplois ».

Enfin, à propos du remboursement des aides publiques par les entreprises qui licencient et délocalisent, le rapport du Conseil d'orientation pour l'emploi estime « qu'il serait délicat d'exiger des remboursements. Car il n'existe aucune donnée statistique permettant d'apprécier l'ampleur et la réalité des comportements déloyaux [des entreprises] et la puissance publique n'est pas en mesure de garantir le respect des remboursements ».

Donc, les Hewlett-Packard et les autres peuvent continuer à supprimer des emplois, l'État ne leur demandera aucun remboursement. Et après ce rapport téléguidé, Villepin peut refermer le dossier et continuer d'engraisser les entreprises avec l'argent public.

Quant à Laurence Parisot, la présidente du Medef, elle vient de déclarer, sans rire : « Je revendique au nom du Medef le droit à une France lisible, c'est une exigence démocratique première. » Oui, ce serait une exigence que les travailleurs puissent contrôler les comptes du patronat que préside Mme Parisot, et puissent voir ce que ces gens-là font de l'argent qu'ils gagnent sur le dos des travailleurs et de la collectivité.

Louis BASTILLE

Chili

• Michelle Bachelet présidente

Ce n'est pas le changement

Dimanche 16 janvier, Michelle Bachelet, candidate de la Concertation démocratique, alliance électorale du Parti Socialiste et de la démocratie-chrétienne qui dirige le Chili depuis 1990, a remporté le deuxième tour de l'élection présidentielle, obtenant 53,5 % des voix contre 46,5 % à son adversaire de droite, le riche patron de presse Sebastian Piñera.

L'élection à la présidence d'une femme dans le cône sud du continent américain a été très commentée. Dans un pays où les deux tiers des femmes restent à la maison et où la majorité de celles qui travaillent n'ont souvent qu'un travail précaire, la profession de pédiatre de la nouvelle élue comme sa situation de femme divorcée élevant seule trois enfants ont certainement joué en sa faveur auprès de l'électorat féminin. Les tentatives de son adversaire pour se rattraper en distribuant des bouquets de fleurs aux électrices en fin de campagne, après avoir déclaré « qu'il fallait un homme pour diriger le Chili », étaient pitoyables.

Cependant Bachelet n'est pas une nouvelle venue. Elle a fait ses armes dans le gouvernement du président précédent, le socialiste Lagos, d'abord au ministère de la Santé puis à celui de la Défense,

autre « première » pour une femme ministre en Amérique du Sud. Le poste était d'autant plus difficile à tenir que l'armée devait encaisser les poursuites en cours contre Pinochet pour une partie de ses crimes pendant la dictature et pour corruption. Mais le fait d'être la fille d'un général, même loyal à Allende, a joué en sa faveur. C'est en tout cas ce qui a décidé les dirigeants de la Concertation démocratique à en faire leur candidate pour succéder au président sortant.

Certains commentateurs ont fait grand cas de cette « nouvelle » victoire de la gauche en Amérique latine. Mais la réalité est que cette Concertation démocratique, réunit le centre-gauche (le Parti Socialiste) et le centre-droit (la démocratie-chrétienne), et gouverne le pays depuis 1990, sous présidence socialiste depuis 1999.

Le compromis entre politiciens mis en place en 1990 avait pour objectif d'assurer une « sortie de dictature » en douceur, amnistiant les militaires puis restant neutre vis-à-vis des suites judiciaires de la dictature, mais assumant également son héritage économique. Pinochet, inspiré par les théoriciens ultras du libéralisme économique, après avoir brisé les organisations ouvrières, avait en effet privatisé l'essentiel de l'économie du pays. Non seulement la Concertation

démocratique n'a pas remis cela en cause, mais ses deux composantes se sont relayées au gouvernement pour compléter les privatisations.

Cela a permis à l'économie chilienne, surtout exportatrice de matières premières comme le cuivre, de renforcer considérablement la prospérité des possédants et de la petite bourgeoisie qui gravite autour, en même temps que cela creusait les inégalités. Les 5 % les plus riches disposaient en 2003 (dernier chiffre connu) d'un revenu 209 fois supérieur à celui des 5 % les plus pauvres. En 1990, il n'était « que » de 130 fois supérieur ! La pauvreté « officielle » approche les 20 %. La moitié des travailleurs survivent grâce au travail au noir. Deux tiers des familles disposent d'un revenu moyen, sept fois inférieur au revenu moyen des 20 % de familles les plus riches.

Il n'a jamais été question dans la campagne de Michelle Bachelet de remettre cela en question. Elle a mis en avant des réformes limitées pour la santé, la retraite, l'éducation et les droits des femmes, destinées à réduire un peu les inégalités mais pas à les supprimer. Trente-six mesures d'importance variables sont ainsi annoncées : des soins gratuits dans des dispensaires pour les plus de 60 ans, des bourses éducatives pour les familles pauvres, l'ouverture de nouvelles garderies



pour les enfants, des aides aux petites entreprises, l'inscription automatique sur les listes électorales, la création d'un ministère de l'Environnement et de 6000 postes de policiers.

Elle a aussi parlé de réformer, d'ici 2010, le système des retraites (un système par capitalisation depuis la dictature, qui écarte d'une pension correcte les salariés qui n'ont pas assez cotisé et ceux qui n'ont survécu qu'avec le travail au noir). Il n'est pas sûr que cette réforme voie le jour car les capitalistes privés qui gèrent les fonds destinés aux retraites entendent ne pas être lésés.

Dans tout cela il n'est pas question de s'en prendre aux grandes familles du pays qui s'accaparent l'essentiel des riches-

ses. Et celles-ci s'accommodent aujourd'hui très bien des politiciens issus des élections, comme hier elles applaudissaient l'armée qui brisait les os de la classe ouvrière. L'important pour eux c'est de continuer à prospérer et d'accroître leur fortune.

Mettre fin à ce système injuste, le bulletin de vote ne peut pas le faire. Car même si la nouvelle élue réalise tout ou partie de son programme social, cela restera de toute façon très en-deçà des besoins de la grande masse des Chiliens. Si les travailleurs du Chili et les masses pauvres veulent imposer un autre partage des richesses qu'ils créent chaque jour, ils ne pourront vraiment compter que sur leurs luttes.

Jacques FONTENOY

• États-Unis

Fioul pas cher pour les plus pauvres

Le pied de nez de Chavez à Bush

Pour contrebalancer la propagande de Washington qui voit dans le président vénézuélien Hugo Chavez, élu deux fois à la présidence de son pays depuis 1998, une « force négative » du continent américain, celui-ci vient d'élargir son programme de distribution d'hydrocarbures aux populations déshéritées des États-Unis.

Au moment de l'ouragan Katrina, en septembre 2005, Chavez et aussi Castro avaient proposé, avec malice, leur aide à la population de La Nouvelle-Orléans. Cela avait été rejeté par Washington. En novembre, Chavez poursuivait cette idée : la compagnie pétrolière PDVSA (Petroleos de Venezuela SA), dont l'État vénézuélien a repris le contrôle au terme de plusieurs affrontements avec l'oligarchie possédante, a commencé à livrer du fioul domestique à bas prix

aux pauvres de Boston et dans le quartier du Bronx (New York), par l'intermédiaire d'une filiale que PDVSA possède aux États-Unis, le groupe Citgo.

Début janvier, la distribution s'est élargie à quatre ethnies indiennes. Enfin le 13 janvier, la distribution de fioul, après le Massachussets et le Maine, a touché l'État de Rhode Island. Près de cent millions de litres ont ainsi été commercialisés. Ces distributions de fioul, 40 % moins cher, sont d'autant plus appréciées par les consommateurs américains qui peuvent en bénéficier que, ces deux dernières années, les prix ont doublé.

La nouvelle distribution a été accompagnée d'un commentaire de l'ambassadeur vénézuélien : « Il ne s'agit pas de politique. Nous sommes ici en tant qu'Américains pour aider des Américains dans le besoin. » En revanche, les res-

ponsables des transports de Chicago ont refusé les offres du Venezuela... et augmenté les tarifs des bus !

Chavez, qui dispose d'immenses réserves d'hydrocarbures et qui bénéficie de la hausse des prix du pétrole, essaye ainsi de montrer à l'opinion américaine qu'il n'est pas la « force négative » dénoncée par Bush. Il est vrai que les compagnies pétrolières américaines savent à quoi s'en tenir. Depuis 1998, Chavez a tenu tous les engagements de ses prédécesseurs, acceptant de renégocier les contrats de livraison quand c'était devenu nécessaire et continuant de livrer tous les hydrocarbures souhaités, ce qui maintient le Venezuela dans le peloton de tête des fournisseurs des États-Unis.

Jacques FONTENOY

• Liberia

Un pays ravagé

Le 16 janvier, Ellen Johnson-Sirleaf est devenue officiellement présidente du Liberia. Elle est la première femme à accéder à la tête d'un État sur le continent africain. Certains commentateurs veulent voir dans ce changement une chance pour l'avenir de ce petit pays de l'Afrique de l'Ouest, sorti exsangue de quatorze années d'une guerre civile particulièrement meurtrière.

Pourtant, rien n'est moins sûr. Âgée de 67 ans et issue de l'élite afro-américaine descendant des esclaves affranchis qui au milieu du 19<sup>e</sup> siècle fondèrent le pays, Ellen Johnson-Sirleaf a derrière elle un passé qui ne laisse entrevoir que peu d'espoir d'améliorations pour la population. En effet, après des études supérieures aux États-Unis et un passage à la Banque mondiale, elle débuta sa carrière politique comme ministre des Finances du président William Tolbert à la fin des années 1970. Ce dernier ayant été renversé et

assassiné par le sergent Samuel Doe en 1980, elle s'engagea aux côtés de Charles Taylor, lorsque celui-ci revint d'exil en 1989 et déclencha la guerre civile pour chasser Samuel Doe du pouvoir. En dépit de tous les massacres commis par les bandes armées de Taylor, Ellen Johnson-Sirleaf attendit 1997 pour rompre avec le dictateur, se posant en concurrente lors des élections présidentielles de cette année-là.

Après quatorze années d'une guerre civile qui a fait 250 000 morts et provoqué le déplacement de centaines de milliers d'habitants sur une population d'un peu plus de trois millions, le Liberia est un pays dévasté. Toutes les infrastructures et les services publics, tels que les réseaux d'eau potable et d'électricité, les routes, les écoles, les hôpitaux y sont à construire ou reconstruire. Mais le pays est pris à la gorge par le remboursement d'une dette publique atteignant 3 milliards de dollars. Quant au



## • Iran

# Le nucléaire, monopole des grandes puissances

À la suite de la récente décision du gouvernement iranien de reprendre des activités de recherche nucléaire, le porte-parole du gouvernement des États-Unis a déclaré qu'une « option militaire » contre les installations iraniennes, sans être d'actualité, n'est pas abandonnée pour autant.

Depuis des mois, la France, l'Allemagne, la Grande-Bretagne et les États-Unis s'indignent devant la volonté du gouvernement iranien de vouloir reprendre

ses recherches sur l'enrichissement de l'uranium. Ils envisagent actuellement de saisir le Conseil de sécurité des Nations unies. Pour Chirac, « la communauté internationale doit faire impérativement respecter les engagements consentis pour la sécurité de tous ». Mais cette fameuse « communauté internationale » n'est autre qu'une coalition de quelques grandes puissances armées jusqu'aux dents.

Les cinq membres permanents des Nations unies, les États-Unis, la Grande-Bretagne, la Russie, la France, la Chine font partie de ce

club atomique qui regroupe les puissances disposant de l'arme nucléaire, avec quelques autres, parmi lesquelles Israël, l'Inde, le Pakistan. Ceux qu'on appelle les grandes puissances voudraient tenir verrouillée la porte de ce club. Ils prêchent une attitude vertueuse qu'ils sont loin de respecter eux-mêmes. Ils sont, en effet, à eux seuls, responsables de 85 % des ventes d'armes mondiales ! Et la prétendue « sécurité de tous », dont ils se réclament, se solde chaque année par la mort de 500 000 personnes tuées par des armes conventionnelles.

Bush a déclaré qu'« un Iran doté de l'arme nucléaire pose une grave menace à la sécurité du monde », oubliant la menace qui provient des États-Unis eux-mêmes. Le gouvernement américain reste même le seul à être passé à l'acte en larguant des bombes atomiques pour anéantir deux villes du Japon, Hiroshima et Nagasaki, en 1945.

Certes, l'actuel gouvernement iranien n'est guère un garant de la paix, ni un défenseur des libertés en Iran même et au Moyen-Orient, ni le protecteur des droits des autres peuples. Mais les grandes puissances

qui s'érigent en censeurs ne sont pas plus soucieuses de la paix et des « droits de l'homme », quand leurs intérêts sont en jeu. De quel droit édictent-elles des règles et veulent-elles imposer des interdictions dont elles s'affranchissent elles-mêmes ?

Sous couvert de faire la morale à l'Iran, elles veulent simplement conserver le monopole de la dissuasion... contre les peuples qui voudraient contester leur domination.

Annie ROLIN

## • Pakistan

# Colère contre un raid de la CIA

Un bombardement organisé le 13 janvier par les services de renseignement américains à l'aide d'avions télécommandés, des drones dits « Predators » armés de missiles, contre Damadola, un village du nord-ouest du Pakistan situé à proximité de la frontière afghane, a causé la mort d'au moins dix-huit habitants dont huit femmes et cinq enfants. L'objectif visé était, selon la chaîne de télévision CNN, le « numéro deux » d'Al-Qaïda, Ayman Al Zaouahri qui, selon les indications fournies à la CIA, était invité au village pour un dîner.

L'homme dont la tête est mise à prix par Bush ne figurait pas parmi les victimes, contrairement à l'annonce faite le jour même par CNN. Mais le raid meurtrier qui a pilonné le petit village pachtoune a provoqué la colère des habitants et a certainement intensifié encore le

ressentiment de la population contre la présence américaine au Pakistan. Des milliers de personnes, dont de nombreux villageois pachtoune, ont manifesté dans le pays à la suite du bombardement, notamment à Karachi, la métropole de la côte sud du pays. Le gouvernement du dictateur militaire Moucharraf, allié des États-Unis, s'est même senti obligé de condamner le raid américain et de convoquer l'ambassadeur de Washington à Islamabad pour lui remettre une « protestation officielle ». Geste qui ne dédouanera guère les services secrets pakistais d'avoir vraisemblablement fourni des renseignements erronés à son homologue américain ni surtout le régime de soutenir la politique américaine dans la région et les fréquentes intrusions militaires des forces stationnées en Afghanistan dans cette zone frontalière pauvre. Huit autres personnes avaient déjà péri, une semaine auparavant, lors d'une opération militaire américaine dans un autre secteur frontalier.

Outre la misère que les périodes de guerre ont contribué à accentuer, les peuples de la région, du Pakistan, d'Afghanistan, du nord-ouest de l'Inde subissent en contrecoup la politique de l'impérialisme américain. Encourageant quand cela leur était utile le développement de groupes intégristes islamistes engagés dans la lutte contre l'occupation soviétique en Afghanistan, les États-Unis prétendent à présent combattre un « terrorisme » qu'ils ont eux-mêmes contribué à nourrir. Des opérations criminelles comme le raid sur le village pachtoune ne peuvent que renforcer la colère des habitants et probablement l'influence des intégristes qui se présentent comme les ennemis de Bush. Et une fois de plus, c'est la population qui paye le prix du sang.

taux de chômage, qui dépasse 80 %, il ne facilite pas la réinsertion des 100 000 jeunes ex-combattants, réduits à l'inactivité depuis 2003 avec la fin de la guerre civile et faisant peser une lourde menace sur l'avenir du pays. De plus, la guerre n'a fait qu'aggraver la corruption qui gangrène tous les rouages de la société.

Le Liberia n'est pourtant pas un pays dénué de ressources. Le pays regorge entre autres de diamants, de minerai de fer, de caoutchouc et de bois. Mais toutes ces richesses profitent bien plus aux trusts, en particulier aux trusts américains, qu'à la population locale, car depuis sa fondation, le pays n'a jamais cessé d'être sous leur tutelle. La guerre civile n'y a rien changé, sinon apporté son lot de destructions. Et ce n'est pas non plus avec Ellen Johnson-Sirleaf que les choses risquent de changer vraiment.

Roger MEYNIER

Viviane LAFONT

## • Le « Dakar »

# Le rallye de la honte

Le 18<sup>e</sup> rallye « Dakar », autrefois appelé « Paris-Dakar » parce qu'il partait de Paris, a encore fait trois victimes cette année. En Guinée, un enfant de 12 ans a été fauché par un bolide qui déboulait d'une dune de sable à plus de 130 km/h. Un autre, de 14 ans, a été écrasé par un véhicule d'assistance au Sénégal. Enfin un motard n'a pas survécu à une chute de son engin lancé à toute vitesse. Tous sont morts victimes de ces prétendus exploits sportifs que les télévisions retransmettent avec force moyens tous les soirs et dont les commentateurs nous vantent la « beauté ». Leurs noms viennent s'ajouter à la sinistre liste de la cinquantaine de personnes tuées depuis le premier « Paris-Dakar » en 1978.

Comme chaque année, les organisateurs y sont allés de leurs regrets hypocrites. Le vainqueur de l'édition 2006, Luc Alphand, a déploré les morts en souhaitant toutefois que « cela ne gâche pas la fête ».

Quant au ministre des Sports du Sénégal, il a déclaré que « ces drames sont dans la limite de l'acceptable même s'ils sont regrettables », pendant que le président du même pays considérait que le rallye est une « très bonne chose ».

Oui, c'est sans doute même une bonne affaire pour les télévisions qui couvrent l'événement et font payer cher les spots publicitaires ou pour les vedettes du show-bizz et de la jet-set qui viennent faire parler d'eux faute de parler de leurs exploits sportifs. Comme d'ailleurs pour les constructeurs des motos, voitures et autres camions qui viennent tester leurs prototypes et espèrent vendre un peu plus de 4 x 4.

Mais pour les populations des régions traversées, le « Dakar » n'a pas la moindre retombée, autre que les morts qu'il cause au passage. D'abord parce que cette caravane publicitaire qui compte plus de 700 participants et dont le camp de toile, chaque soir, est une vraie

petite ville, n'apporte absolument rien aux pays traversés : tout ou presque est amené par avion et quasiment rien n'est acheté sur place. Après leur départ il reste les barquettes alu vides et les canettes abandonnées, quand ce ne sont pas les carcasses de motos et de voitures accidentées laissées sur place dans cette Afrique que les organisateurs considèrent comme une poubelle. Dans ces pays où vivent les populations les plus pauvres de la planète avec l'équivalent de moins d'un dollar par jour, l'étalage des moyens mis en œuvre pour cette course-spectacle est une véritable provocation.

En 1978 déjà l'écologiste René Dumont déclarait que cette course était « indécente ». Près de trente ans après, alors que l'Afrique noire s'est encore plus enfoncée dans la misère et le sous-développement, saignée aux quatre veines par le système capitaliste, cet adjectif reste complètement d'actualité.

Cédric DUVAL

## Au sommaire de

# Lutte de Classe N° 94 (Février 2006)

■ Israël

**Après la disparition politique de Sharon**

■ À propos du centenaire de la loi de séparation de 1905

**L'union de l'État et des Églises pour défendre la propriété bourgeoise**

■ Grande-Bretagne

**Les attaques contre les retraites par le patronat et le gouvernement**

■ Tribune de la minorité

**Quand la classe ouvrière chinoise s'éveille**

■ Annexes

**Extraits des interventions au congrès de Lutte Ouvrière des 3 et 4 décembre 2005**



Prix : 1,50 euro

Envoi contre quatre timbres à 0,53 euro

## Il y a 40 ans, la catastrophe de Feyzin

**Il y a 40 ans, à la raffinerie de Feyzin, au sud de Lyon, un accident suivi d'un incendie faisait 18 morts, dont 11 pompiers, et une centaine de blessés, certains très gravement. La raffinerie UGP (Union Générale des Pétroles), entreprise d'État, devenue Elf l'année suivante, avait démarré deux ans auparavant. Un livre de souvenirs, retraçant les événements, le procès et regroupant des témoignages, montre à quel point cet accident n'était pas une fatalité (1).**

Le mardi 4 janvier 1966 à 6h40, trois salariés de la raffinerie effectuaient, au-dessous de la sphère 443 de stockage de propane liquide, une purge

de deux heures après avoir pris feu : le métal surchauffé n'ayant pas résisté, elle s'ouvrit et une mer de flammes engloutit les personnes présentes dans un rayon de 150m. Un champignon de feu et de fumée s'éleva à 600 m de hauteur, pendant des heures. Onze personnes furent tuées sur le coup, et six autres moururent quelques jours plus tard, ainsi que le conducteur de la voiture. Il y eut 12 brûlés graves et 77 blessés. Les quatre autres sphères explosèrent les unes après les autres.

La première explosion secoua fortement les habitations du quartier des Razes, situé en face de la raffinerie, de l'autre côté de l'autoroute, brisant les vitres, arrachant les portes et fenêtres, abattant les cloisons, fissurant les murs. Cer-

aucun plan de lutte contre l'incendie et des erreurs stratégiques ont été commises.

Après l'accident, la raffinerie a rapidement repris ses activités, l'usine de production n'ayant pas été touchée, et elle a poursuivi son extension. Des leçons ont été tirées dans le domaine de la sécurité et de la conduite à tenir en cas d'accident.

Mais après l'accident d'AZF-Toulouse en 2001, les craintes se sont ravivées. Aussi à Feyzin, la raffinerie et les usines chimiques voisines ont fait en 2003 un effort de communication en organisant des réunions dans toutes les communes concernées par les risques. Mais le discours des dirigeants des entreprises de la chimie a été d'affirmer que tout était fait



Une pièce métallique, projetée par l'explosion d'une des cuves en feu.

pour effectuer une prise d'échantillon. Suite à une mauvaise manœuvre et un incident, la vanne ne put être refermée, ni par eux ni par les pompiers de la raffinerie, et le gaz se répandit sous les sphères voisines et vers l'autoroute qui longe la raffinerie.

L'alerte fut donnée de fermer les routes et autoroute, mais la voiture d'un travailleur d'une entreprise sous-traitante échappa aux barrages et, calée dans le nuage de gaz sur la route parallèle à l'autoroute, elle déclencha l'incendie. Le feu remonta jusqu'à la sphère.

Les pompiers arrivèrent de Lyon, puis de toute la région. Ne pouvant éteindre la sphère 443, ils essayèrent au moins de protéger les autres en les refroidissant, en vain. Sur les huit sphères de stockage de propane et butane, trois seulement furent épargnées, grâce au changement d'orientation du vent.

La sphère 443 explosa moins

tains habitants commencèrent à fuir et, après la deuxième explosion, la police fit évacuer le quartier.

Le procès, quatre ans plus tard, mit en évidence le manque d'intérêt de la direction de la raffinerie pour la sécurité, comptant sur le modernisme de l'usine pour qu'il n'y ait pas d'accident. Les salariés étaient mal informés des règles de sécurité à respecter lors des manipulations, bien que deux incidents soient déjà survenus lors de la même manœuvre. Les moyens de secours internes étaient insuffisants en personnel, mais aussi en matériel : le réseau hydraulique insuffisant n'avait pas permis une pression d'eau suffisante, en particulier pour refroidir suffisamment la sphère 443. Le camion parti pomper l'eau dans le canal de fuite, à 300 m, s'était embourbé et il avait fallu abattre une clôture à la pelleuse. Il y avait peu de communication entre la raffinerie et les pompiers lyonnais,

pour une sécurité maximale... ce que les salariés de ces entreprises sont loin de penser !

En effet, partout, des économies sont faites sur la maintenance et sur la sécurité. À la raffinerie de Feyzin elle-même, le préfet avait imposé, après 1966, l'existence de 36 pompiers permanents, travaillant en équipe. Mais en 1998, un nouveau décret préfectoral a autorisé une diminution considérable de leur nombre, en le compensant par le nombre d'« intervenants de sécurité », ce qui n'est pas équivalent au niveau de la compétence et des délais d'intervention car ces intervenants sont à un poste de travail. Pour augmenter encore ses bénéfices, pourtant records, Total n'hésite pas à mettre en danger la vie de ses salariés et de ses riverains.

**Correspondant LO**

(1) Feyzin – Mémoires d'une catastrophe – Éditions Lieux-Dits.

## • Ensisheim (Alsace)

### Un maire aux méthodes expéditives

Michel Habig, maire d'Ensisheim en Alsace, n'a pas hésité à mettre le feu à quatorze caravanes installées dans sa commune par des Roumains. Il est maintenant poursuivi pour cela par la justice.

Début octobre, cette installation avait mis le maire en émoi : selon lui, ces « étrangers, dont certains en situation irrégulière », n'étaient pas des gens du voyage et venaient squatter un terrain municipal auquel ils n'avaient pas droit. Il a fait appel au préfet qui a fait intervenir la police le 11 janvier. Le camp était désert, il ne restait que « des carcasses et autres épaves, un dépotoir d'une saleté repoussante » selon le maire qui a trouvé plus rapide et moins cher de tout faire brûler !

Bref, au nom de la salubrité publique et du respect des deniers de ses administrés, il a pris le moyen le plus radical

pour se débarrasser de ceux qu'il jugeait indésirables, en détruisant les rares biens qu'ils possédaient. Un des occupants a porté plainte pour la disparition de son permis de conduire dans l'incendie et le procureur a ouvert une enquête pour « destruction de biens appartenant à autrui ».

Le site d'Ensisheim, à la rubrique culture, s'ouvre sur un petit mot du maire : « Fidèles à notre éthique altruiste, nous vous proposons quelques voyages au cœur de notre histoire comme de notre vie présente pour vous porter à la rencontre du monde et de l'Autre ».

À la rubrique « actualités », l'altruisme municipal en action est édifiant. Sarkozy recommande l'utilisation du kärcher ; le maire d'Ensisheim, lui, en est au lance-flammes.

**Sylvie MARÉCHAL**

## • Noyelles-sur-Selle (Nord)

### Licenciers subventionnés

Depuis le 7 décembre, la plupart des 163 travailleurs de l'usine Béra/Descamps à Noyelles-sur-Selle sont en grève pour protester contre la fermeture de l'unité de production décidée par le groupe italien Zucchi qui emploie 3 400 personnes et qui est spécialisé dans le linge de maison haut de gamme (taies, oreillers, etc).

Beaucoup ont travaillé des dizaines d'années dans cette entreprise paternaliste qui ressemblait à beaucoup d'autres entreprises textiles de la région : des salaires au minimum et la course à la production maximum. Pour eux, la perspective de se retrouver au chômage à 50 ans est un drame.

En pleine grève, le sous-préfet est venu leur demander de « reprendre le travail pour finir les commandes » en laissant croire qu'ils ne seraient plus payés du tout si ces commandes ne sortaient pas. La déléguée de la CFDT n'avait d'ailleurs pas un discours très différent. Alors, une cinquantaine d'employés se sont laissés convaincre, et Zucchi a eu ses précieux draps. Mais il ne s'est pas montré pour autant reconnaissant. Il maintient l'annonce de la fermeture et rien n'est prévu dans le plan dit « social » pour les futurs licenciés au-delà des indemnités conventionnelles. Avec des salaires mensuels qui tournent autour de 1 000 euros, cela mène à des indemnités de licen-

ciement misérables.

Or, le groupe Zucchi a touché beaucoup d'argent public : 3,93 millions d'euros lui ont été versés notamment pour l'aménagement d'une plate-forme logistique dans le département voisin du Pas-de-Calais.

L'État, le conseil régional, le conseil général du Pas-de-Calais, la communauté d'agglomération de Lens-Liévin ont tous participé. Le but était soi-disant d'aboutir à un total d'au moins 625 emplois dans le Nord-Pas-de-Calais. En réalité, il n'y a pas eu de créations d'emplois : 103 emplois ont été déplacés depuis d'autres régions. Le député du Nord, Alain Bocquet, PCF, proteste et réclame que cet argent soit rendu par Zucchi. Oui, bien sûr, ce serait normal. Mais le Parti Communiste serait un peu plus crédible si ses élus n'avaient pas voté les subventions publiques aux patrons privés depuis des années, dans toutes les assemblées où ils siégeaient, en commun avec les partis de droite, le Parti Socialiste et les Verts !

Aujourd'hui, les travailleurs de Zucchi commencent à réclamer 2 000 euros de prime de licenciement par année d'ancienneté. Ce serait un minimum !

**Correspondant LO**

## • De Robien et la violence scolaire

# Surtout ne rien faire d'utile

**Depuis l'agression d'une enseignante par un élève à Étampes le 16 décembre dernier, et celle d'un élève du lycée d'Ambert par un de ses camarades vendredi 13 janvier, de Robien continue de faire mine de s'intéresser au problème de la violence à l'école.**

Le voici qui propose le rétablissement d'une note de conduite au collège ou encore qui encourage les enseignants se sentant menacés à porter plainte. C'est ce qu'il appelle apporter une « réponse collective » contre la violence à l'école. Ces riches idées viennent après d'autres du même genre, comme la proposition de créer dans les établissements à problèmes une permanence policière et juridique ou encore celle d'installer des portiques détecteurs de métaux.

Le problème de la violence à l'école dont les victimes sont en majorité les jeunes eux-mêmes, 78 % (d'après des données de l'année scolaire 1998-1999), est pourtant un problème sérieux. D'après certaines statistiques concernant les actes de violences, qui vont des insultes graves aux agressions physiques, 80 000 auraient été signalés

dans le second degré pour l'année scolaire 2004-2005. Cela représenterait une hausse de 13 % sur deux ans. D'après l'Observatoire de la violence à l'école, il y aurait une stabilisation depuis 1993. Le problème serait-il plus ou moins grave qu'il y a près de quinze ans ? Il est bien difficile de tirer des conclusions de statistiques qui portent sur des faits signalés par l'administration : on sait que certains proviseurs hésitent à faire une « mauvaise publicité » à leur établissement, par exemple en faisant état d'incidents, ou que bien des élèves subissent les violences de leurs camarades sans le confier à qui que ce soit.

Mais il est certain que le problème existe. Et il est bien plus grave dans les établissements situés dans les quartiers et cités populaires : ainsi on constate que certains collèges et lycées concentrent la violence : 10 % des collèges et des lycées signalent à eux seuls 50 % des actes. La violence se concentre là où la précarité frappe. L'aggravation de la misère a bien évidemment des répercussions dans le système

scolaire.

Même si le problème dépasse donc bien sûr le cadre de l'école, l'éducation pour-

sexuelles dans les établissements scolaires, datant de 2001, son auteur, rectrice de l'académie de Toulouse, citait

*jeunes enfants un cadre bienveillant et rigoureux d'autorité naturelle et souple et de règles affirmées et comprises qu'on leur permettra de libérer leurs capacités de se concentrer sur les apprentissages fondamentaux.* »

Bien des rapports vont dans le même sens que celui-ci et insistent sur l'importance de l'éducation pour lutter contre les comportements violents, et ce dès le plus jeune âge. Mais encore faut-il avoir les moyens pour une telle éducation, encore faut-il par conséquent créer les milliers de postes d'enseignants nécessaires, créer les petites structures scolaires indispensables pour remplacer les grandes concentrations de 900 élèves et parfois plus, créer les classes à petits effectifs, partout où cela est nécessaire.

De Robien sait tout cela. C'est en connaissance de cause qu'avec le gouvernement, il choisit de laisser la situation se détériorer dans les écoles des quartiers et cités populaires plutôt que déboursier l'argent nécessaire.

**Aline RETESSE**



La solution à la de Robien : moins d'élèves, plus de policiers...

rait tout au moins permettre de réduire le nombre de jeunes des milieux populaires à la dérive, de jeunes dont les réactions violentes, même si elles ne sont pas toutes aussi graves que celle du jeune d'Étampes, montrent, outre une grande instabilité, un manque total de repères et de sens, même élémentaire, de solidarité. Dans un rapport sur les violences

même parmi d'autres propositions visant à lutter contre ces violences, une meilleure maîtrise de la langue : « *Maîtriser la langue maternelle permet d'exprimer ses émotions et donc de mieux canaliser toute forme de violence.* » Le rapport soulignait ailleurs la nécessité d'un encadrement de qualité dès la maternelle : « *C'est en offrant très tôt, dès la maternelle, aux*

## • Collège Garcia-Lorca – Saint-Denis

# Deux jours de grève suite à l'agression d'un surveillant

Vendredi 6 janvier, un surveillant a été agressé par deux élèves en fin de journée, à la sortie de son travail au collège Garcia-Lorca de Saint-Denis. Un autre élève a alors pris sa défense. Informés le lundi, choqués, les enseignants ont réagi collectivement : après deux heures d'assemblée, la grève a été décidée pour le jeudi suivant, en demandant à l'inspection académique de Seine-Saint-Denis d'être reçus ce même jour.

Jeudi 12 janvier, le collège était en grève à 100 %. Et aucune nouvelle de l'Inspection. Les médias, presse, radio, télé se sont bousculés pour faire reportages et interviews. Après la dramatique agression de l'enseignante d'Étampes, l'affaire mettait à nouveau en relief le problème de la violence dans les établissements scolaires. Face à cette question, nous mettions l'accent sur le manque de moyens, en déclarant que cette violence ne

devait rien à la fatalité, mais qu'elle venait du nombre insuffisant de surveillants.

Notre grève ne passant pas inaperçue, l'Inspection a enfin donné signe de vie : elle proposait un rendez-vous le lendemain à 17 heures. De notre côté, nous décidions de reconduire le mouvement.

Le temps de ces deux journées de grève nous a permis de discuter des solutions à mettre en œuvre immédiatement : un questionnaire sur la violence, élaboré par l'assistante sociale et des enseignants, sera suivi d'une discussion en petits groupes avec les jeunes, la demande d'avoir plus d'heures d'aide aux devoirs en demi-groupes pour renouer le dialogue et la confiance avec nos élèves. Des tracts ont aussi été distribués aux parents dans le quartier, la cité des Francs-Moisins, avec un très bon accueil.

À l'inspection académique, nous n'avons obtenu que trois

journées « banalisées » de discussion entre nous et avec les élèves, et la promesse que deux personnes en contrats d'accompagnement à l'emploi seraient recrutées pour des tâches de surveillance. Il s'agit de contrats précaires de vingt heures par semaine, renouvelables tous les six mois, et ce n'est pas encore de véritables embauches. Par ailleurs, l'Inspection nous a fait miroiter le classement en collège ambition réussite. Cette élucubration du ministère ne vise qu'à mettre les collèges en concurrence les uns avec les autres et ne résout en rien les difficultés.

Le problème ne se pose pas que dans notre établissement, et il faudra tous s'y mettre pour obtenir les moyens, en personnel et en heures d'enseignement, de fonctionner correctement.

**Correspondant local**

## • Carte scolaire 2006

# 370 enseignants en moins en Lorraine

Après celle de Lille, l'académie de Nancy-Metz est la plus touchée en nombre de postes d'enseignants supprimés. À la rentrée 2006, le ministère a annoncé 370 postes en moins en Lorraine, dont 97 dans le primaire et 273 dans le secondaire.

Lors de l'annonce officielle, le 12 janvier, les syndicats d'enseignants ont claqué la porte du rectorat. Il faut dire que, en trois ans, 1 500 postes d'enseignants ont été liquidés en Lorraine. Invité sur France 3 le soir, le recteur l'a justifié par la baisse du nombre d'élèves dans les établissements scolaires. Il a bredouillé des explications du genre « L'essentiel n'est pas d'avoir moins de postes ou plus de postes, c'est de savoir ce que l'on fait avec ces postes. » Pour finir par avouer « On a des moyens en moins mais cela n'empêche pas de faire plus et de faire mieux. » Elle est belle l'arithmétique du recteur ! Moins égale plus... même un élève de cours élémentaire pourrait lui démontrer le contraire.

Au lieu de diminuer le nombre d'élèves par classe, le

ministère utilise la baisse du nombre d'élèves pour supprimer massivement des postes d'enseignants. Ainsi, dans le primaire, 97 postes d'instituteurs sont supprimés pour une prévision de 598 élèves en moins, soit un poste pour... six élèves, bien loin de la réalité des écoles primaires ! La répartition par département est éclairante : en Meuse, bien que le ministère prévoie 32 élèves en plus en septembre 2006, cela ne l'empêche pas de supprimer quand même six postes – décidément les arguments de l'administration sont à géométrie variable. En Meurthe-et-Moselle, seulement sept élèves de moins sont prévus, mais seize postes passent à la trappe.

La situation est identique dans le secondaire où, dans les collèges de Moselle par exemple, 1 535 élèves de moins servent de prétexte à supprimer 108 postes, soit un poste pour 15 élèves. C'est une carte scolaire que dessine le ministère ou un no man's land éducatif ?

**Étienne HOURDIN**

## • Région de Saint-Quentin (Aisne)

### Licenciements dans le textile

Ces derniers mois de nombreux licenciements ont été annoncés dans l'Aisne et en particulier dans le textile. En 1980, ce département comptait 200 entreprises et 9 500 salariés dans ce secteur, que ce soit dans l'habillement ou pour des équipementiers de l'automobile. Ce nombre est aujourd'hui de l'ordre d'une centaine d'entreprises et de 2 300 salariés.

Une partie de ces annonces de licenciements concernent des entreprises du bassin d'emploi de Saint-Quentin où le taux de chômage est déjà supérieur à la moyenne nationale, à plus de 14 %.

Il y a quelques mois le groupe Trèves, un équipementier automobile textile, avait déclaré qu'il supprimait 700 emplois en France. Ce plan comprend la fermeture pour 2008 du dernier site du groupe à Gauchy, qui jouxte Saint-Quentin. Une soixantaine de salariés sont menacés de perdre leur emploi. Le groupe possédait autrefois plusieurs entreprises sur la ville mais il s'en est débarrassé en les vendant à quelques cadres. Depuis elles ont déposé le bilan. Dans ces usines de nombreuses femmes se sont retrouvées au chômage alors qu'elles avaient entre 45 et 55 ans, c'est-à-dire sans beaucoup d'espoir de retrouver du travail dans une région déjà sinistrée !

Une entreprise spécialisée dans la teinturerie, TASQ qui appartient à un groupe franco-germanique, est en liquidation judiciaire et compte supprimer 65 emplois sur 105. Les salariés ont profité de la présentation des vœux du maire et sénateur Pierre André, pour protester et demander l'intervention des pouvoirs publics. Le maire s'est senti obligé de se déclarer solidaire des salariés mais, dans son discours, sa priorité était aux travaux censés rendre la ville plus agréable et, surtout, à la mise en place de zones d'activité et d'aides aux entreprises sous toutes les formes, la ville comptant déjà une zone franche. Cette politique se solde par quelques créations d'emplois qui ne compensent pas, loin de là, les disparitions et coûte très cher à la collectivité. Depuis, alors que les travailleurs de l'entreprise n'ont

pas reçu leur salaire de décembre et continuent de protester, la seule réponse des pouvoirs publics est l'engagement qu'une cellule de reclassement sera mise en place.

Dans d'autres entreprises comme la société Comoditex du groupe Bacou, un des premiers groupes mondiaux spécialisés dans les vêtements de protection du travail, le patron entretient un climat où les travailleurs s'attendent tous les trois mois à des licenciements. Il a pu imposer aux 80 salariés de revenir sur l'accord des 35 heures et a mis en place une modulation d'horaire qui permettra à l'entreprise de diminuer de façon importante le nombre d'intérimaires auxquels elle fait appel.

Cet objectif est devenu une préoccupation dans presque toutes les entreprises du bassin d'emploi. C'est ainsi que le patron d'une entreprise de fabrication de radiateurs, l'entreprise Zehnder à Vaux-Andigny, propose de diminuer le nombre de licenciements annoncés dans un premier temps en échange de plus de flexibilité.

Toute cette politique est le fait le plus souvent de groupes qui ne sont pas sur la paille ! Non seulement ils se moquent d'aggraver la situation déjà catastrophique de cette région en licenciant mais, même quand ils ne licencient pas, ils profitent de la peur du chômage pour imposer des reculs toujours plus grands et le blocage des salaires.

Pour l'instant les réactions de protestation, grèves et manifestations, sont insuffisantes pour arrêter tout cela. Mais si la colère accumulée éclatait vraiment, on verrait la peur changer de camp !

Correspondant LO

## • Areva – Saint-Ouen (Seine-Saint-Denis)

### Suppressions d'emplois : la direction doit payer !

La direction d'Areva est engagée depuis plusieurs mois dans un plan de suppression d'emplois qui va se traduire par la fermeture de l'ancienne usine Alstom de Saint-Ouen. Au total en France, plus de 1 000 emplois sont supprimés.

entraîner dans nos vies, mais pour la plupart d'entre nous, cela permet de voir venir. Cependant pour débloquer la situation, il a fallu aller s'expliquer avec la direction « à deux doigts des moustaches ».

Il a fallu trois voyages mouvementés à Lyon, où nous avons empêché les Comités

empoisonnés durant des années et même des dizaines d'années pour certains. Mais la direction est intervenue auprès du ministère et, avec ses relations, il est même possible qu'elle arrive un jour à reporter cette charge sur l'État !

Malgré tout la direction est quand même arrivée à ses fins :



Les salariés envahissent le CE, à Lyon.

Au départ, elle voulait nous licencier sans rien lâcher, ou presque. Aujourd'hui, elle a fini par proposer, entre autres mesures, 10 000 euros pour la mobilité interne, 15 000 euros pour les départs en préretraite et 55 000 euros pour ceux qui n'auraient pas de reclassement interne (en plus des indemnités légales).

Cela ne comble pas totalement les pertes de salaire, ni les bouleversements que cela va

centraux d'entreprise de se tenir et obligé la direction à discuter. Et une descente au siège d'Areva a fini par la convaincre qu'on ne se laisserait pas mettre dehors comme ça.

D'autre part, des mesures de départ anticipé pour exposition à l'amiante vont permettre à une centaine d'entre nous de partir en retraite plus tôt. Ce n'est pas un cadeau, c'est la reconnaissance du fait que l'entreprise et Alstom nous ont

c'est-à-dire la fermeture de l'usine et la suppression des 300 derniers emplois. En cinq ans, avec trois plans, même si pour l'instant on n'a laissé personne sur le carreau, Alstom puis Areva ont détruit plus de 650 emplois.

Le gouvernement peut parler de baisse du chômage, nous sommes bien placés pour constater que les grandes entreprises suppriment des emplois à tour de bras.

Correspondant LO

## • La Poste – Centre de distribution de Vertou (Loire-Atlantique)

### Les facteurs font reculer la direction

Les facteurs de La Poste de Vertou en Loire-Atlantique se sont mis en grève illimitée lundi 16 janvier. Ils s'opposent à la remise en cause du tour de congés d'été (de juin à septembre, avec les règles d'ancienneté) ainsi qu'à la suppression des repos de cycle de juillet à septembre (laquelle conduirait les facteurs à travailler six jours sur sept). Ils ne veulent pas non plus de la limitation à trois semaines de congés (alors que des agents ont l'habitude de prendre quatre semaines), ni de la suppression des embauches de jeunes durant l'été (et en conséquence l'affectation de certains titulaires de tournées pour faire le travail de remplaçants).

Ce jour-là, il y avait 32 grévistes (dont un contractuel réquisitionné), et seulement

quatre agents restaient à travailler (deux chefs et deux intérimaires). Le lendemain matin, des agents qui étaient en repos le lundi ont rejoint la grève, ainsi que quelques autres agents qui ne travaillent pas à la distribution. Cela n'a pas empêché la direction de rester sur son refus de discuter.

Au même moment, aux quatre coins du département, ont eu lieu des « prises de paroles », à l'initiative des syndicats CGT et SUD. Au Centre courrier de Nantes-Bretagne (le plus important de Nantes) des syndicalistes ont soumis au vote la question de rejoindre Vertou dans la grève. À Nantes-Bretagne, environ 90 postiers (facteurs, coursiers, manutentionnaires, agents cabine...) ont voté pour « le dépôt d'un préavis de grève

départemental par CGT et SUD ».

Les postiers de Vertou ne sont pas restés inactifs. Ils sont allés faire des « prises de paroles » avec les facteurs de plusieurs villes environnantes : l'accueil a été bon, et c'est l'envie de les rejoindre dans la lutte qui en ressortait.

Résultat, à 14 heures le même mardi, La Poste demandait à discuter avec les syndicats... et a annulé l'affectation de titulaires de tournées à faire le travail de remplaçants et annulé le travail six jours sur sept.

Et ce soir-là, tout en discutant de l'avenir de la grève devant les galettes des rois et les bouteilles de cidre, la joie dominait pour avoir tenu bon et avoir clairement fait reculer le patron.

Correspondant LO

## • PSA Peugeot-Citroën - Mulhouse (Haut-Rhin)

### Des intérimaires licenciés... mais pas sans réaction

Sur les 12 500 travailleurs que PSA emploie sur le site de Mulhouse (où sont produites les voitures C4, 307 et 206), 1 600 sont intérimaires ou CDD. Beaucoup sont des jeunes des quartiers pauvres de la ville et des banlieues avoisinantes, souvent d'origine maghrébine, turque ou venus d'Afrique noire, qui héritent des postes les plus durs sur les chaînes de production.

Ils tournent souvent en intérim depuis des années dans différentes entreprises industrielles de la région et Peugeot est un passage obligé, et souvent répété, pour des missions qui se renouvellent sur quelques années.

Fin 2005, la direction Peugeot avait annoncé qu'elle allait mettre en fin de contrat plus de 400 intérimaires et CDD. Pour un certain nombre d'entre eux, le vendredi 13 janvier sonnait leur fin de mission. Dès le lundi 9

lendemain.

Vendredi 13 janvier, cette fois mieux équipés, c'est au rythme d'un djembé, munis d'un porte-voix scandant « *Embauchez les intérimaires* », qu'ils ont repris leur débrayage en traversant différents ateliers de l'usine. Un certain nombre de cadres, qui avaient troqué leur costume trois-pièces contre jeans et tee-shirt, ont bien tenté de les suivre, ce fut sportif. Le directeur de la qualité avait chaussé sa paire de « *running* » toute neuve mais

## • Burgess-Norton (ex-IP Marti) Vieux-Charmont (Doubs)

### Deux mois d'occupation de l'usine Marti

Commencée le 21 novembre, l'occupation du fabricant d'axes de piston Marti par ses 69 travailleurs continue. Ils refusent la fermeture programmée par le groupe Burgess-Norton, avec la complicité active de PSA.

Les travailleurs n'attendent pas l'arme au pied et n'arrêtent pas de se mobiliser, à l'initiative essentiellement de la CGT.

Jeudi 12 janvier, quelques-uns sont allés aux portes de l'usine Peugeot de Mulhouse où les attendaient des militants de l'UD CGT du Haut-Rhin et de Peugeot qui avaient appelé à un rassemblement des travailleurs des entreprises sous-traitantes pour protester contre les licenciements dans l'automobile. La présence d'une soixantaine de travailleurs et de militants aux deux portes de l'usine ont fait que les chaînes de production (on y fabrique la C4, la 307) n'ont démarré qu'avec pas mal de retard. Dans l'usine, l'action a été bien vue par les travailleurs qui prenaient leur poste.

Samedi 14 janvier, un millier de manifestants accompagnaient les 69 travailleurs de

Marti dans les rues de Montbéliard. Une manifestation – un peu plus nombreuse que la précédente – pour dénoncer toutes les menaces contre l'emploi dans la région. Comme le disait le porte-parole des grévistes à la manifestation, « *l'heure est à l'action, car si rien n'est fait, demain travailler (...) deviendra un privilège ! Il n'y a pas de fatalité : nous pouvons renverser la tendance actuelle. Jamais les grandes entreprises ne se sont portées aussi bien. Les profits du groupe PSA sont passés de 484 millions d'euros à plus de 1 milliard en 2004. Quand le roi lion engraisse ses actionnaires, ce sont les ouvriers qui crient famine !* »

La solidarité continue de se manifester également par des rencontres quotidiennes dans l'usine occupée entre les grévistes et des travailleurs et militants d'autres entreprises de la région, en particulier de Peugeot Sochaux. La solidarité financière, les nombreuses collectes aux portes des usines et devant les supermarchés de la région, ou encore les subventions des municipalités environnantes, ont permis de verser

début janvier une paie d'un peu plus de 1000 euros à chacun des 69 grévistes.

De son côté, la direction a demandé le dépôt de bilan, le 10 janvier. Le 17, le tribunal examinait cette demande. Au même moment, à l'appel de l'union locale CGT, une centaine de personnes se rassemblaient devant le tribunal en solidarité avec le combat des grévistes. La décision de justice devait être rendue le mercredi 18.

Il est évident que PSA, en exigeant de réduire toujours plus les coûts, est directement responsable des suppressions d'emplois chez tous les sous-traitants. Complice de Burgess-Norton, PSA s'est arrangé pour fournir, malgré l'occupation de Marti, des axes de piston à l'usine qui produit des moteurs pour le groupe PSA (Trémery en Moselle) où d'autres fabricants assurent la livraison de ces pièces essentielles au montage des moteurs.

PSA est responsable. C'est à lui d'assurer un salaire et un emploi aux 69 travailleurs de Marti.

Correspondant LO

## • Les surenchères d'Arcelor en vue d'une acquisition

### Des milliards pendant que les licenciements continuent

Rien ne semble devoir arrêter la frénésie qui s'est emparée d'Arcelor, qui débouche milliard sur milliard en vue d'arracher le contrôle boursier sur le groupe sidérurgiste canadien Dofasco. Arcelor est issu du groupe sidérurgiste français Sollac, qui s'est associé ou a absorbé ses concurrents belges, luxembourgeois et espagnol, pour devenir un des premiers groupes mondiaux. Cette montée en puissance s'est faite sur des milliers de licenciements et des régions entières transformées en déserts industriels.

Les profits d'Arcelor ont connu depuis des années des résultats à deux chiffres, dépassant allègrement les 10 % et parfois nettement les 30 % d'augmentation annuelle. Mais cette richesse et cette prospérité insolente n'ont jamais mis fin aux suppressions d'emplois

à travers le monde. Aujourd'hui le plan de plusieurs milliers de licenciements,

initié il y a près de deux ans, se poursuit partout.

À l'heure actuelle par exemple, on programme des licenciements de salariés âgés de 35 ans à Montataire dans l'Oise pendant que des salariés ayant largement dépassé les 60 ans, jusqu'à 64 ans, sont obligés de rester au travail en 4x8, dans des conditions très dures. Simple-ment parce qu'ils n'ont pas leurs 40 ans de cotisations et qu'Arcelor ne veut pas dépenser un centime pour leur payer un départ en retraite. De plus Arcelor a institué en France, au moins dans certaines divisions, un système qui revient à baisser d'au moins 5 % le salaire des nouveaux ouvriers embauchés et oblige de fait les autres salariés à redonner au patron une partie des jours de congés qu'ils ont gagnés.

Ce sont tous ces sacrifices, ajoutés à bien d'autres, qui permettent aujourd'hui à Arcelor de s'engager dans une surenchère avec le géant allemand

Thyssen pour savoir qui des deux mettra la main sur le sidérurgiste canadien qui contrôle une partie des fournitures d'acier à l'industrie automobile américaine. En quelques jours l'offre initiale a été augmentée, par paliers successifs, de 30 % par rapport à la mise initiale, pour atteindre, au moment de la dernière offre faite par Arcelor, 4,1 milliards d'euros. C'est l'équivalent du salaire de 163 000 ouvriers pendant une année, c'est-à-dire plus que les 94 000 salariés actuels du groupe Arcelor dans le monde.

Les travailleurs auraient mille fois raison de se révolter contre ces patrons en exigeant qu'ils leur rendent les milliards qu'on leur a volés sur leur sueur, la misère de milliers d'entre eux jetés à la rue, voire sur la vie d'autres, empoisonnés par l'amiante ou les poussières et par suite du manque de sécurité.

Paul SOREL



Une chaîne de la 206, à Peugeot-Mulhouse.

janvier, un petit nombre était convaincu que, cette fois, il fallait marquer le coup. Ras le bol d'être jetés après usage !

Aussi, jeudi 12 janvier, à la prise du poste de nuit, une vingtaine d'intérimaires des chaînes de montage ont débrayé pour protester contre leur renvoi, accompagnés d'une dizaine d'embauchés et de quelques délégués CGT. Dès le départ, le débrayage fut joyeux et énergique. Plutôt que de défiler entre les lignes de production comme cela se fait d'habitude, c'est directement sur les chaînes qu'ils sont allés chercher leurs copains. Une quinzaine de cadres, complètement dépassés, se plaignaient : « *Tout fout le camp. Les anciens défilaient dans les allées, eux, ils vont carrément sur les lignes... Ils ne respectent rien !* » À la fin du poste, les intérimaires se donnaient rendez-vous pour le

cela ne l'a pas empêché de sortir exténué de cette course poursuite avec cette « *horde* » – comme ils disent – de jeunes révoltés.

La direction a tenté de calmer le jeu en prolongeant quelques contrats mais en même temps elle en interrompait d'autres brutalement.

Vers minuit, le débrayage s'est terminé et aucun des intérimaires qui y avaient pris part n'a repris le travail. Ils ont quitté l'usine en se disant que, probablement, ils étaient « *grillés* » pour une nouvelle mission chez Peugeot. Mais, en même temps, ils se disaient que cela avait fait le plus grand bien de faire courir ceux qui, pendant des mois, voire des années, les avaient eux-mêmes fait courir d'une voiture à l'autre sur les chaînes.

Correspondant LO

## • Mittal Steel - Gandrange (Moselle)

# Aggravation des conditions de travail : on en a acier !

**Mittal Steel est devenu numéro un mondial de l'acier, les profits explosent, mais dans les usines, les conditions de travail s'aggravent. Ainsi les 240 travailleurs de l'aciérie de Gandrange en Moselle (sur les 950 de l'entreprise) doivent maintenant travailler non plus avec un roulement de cinq équipes, mais de quatre.**

Conséquences : des suppressions d'emplois et le passage de 33 heures à 36 heures de travail hebdomadaire avec un seul week-end de libre par mois (au lieu de deux). Et quel week-end ! Nous finissons de

travailler le samedi matin à 6 heures. Direction la chambre, ce qui fait que le week-end ne commence en fait que vers 14 heures. Et le dimanche soir, il faut de nouveau aller se coucher car le lundi la reprise du travail est le matin à 6 heures. Quant au programme de tous les autres week-ends, c'est encore plus simple, c'est l'usine !

C'est le 29 décembre, pendant les congés, que la direction a convoqué un comité d'entreprise exceptionnel pour annoncer ce changement d'horaire dans les installations. Pourtant, un CE ordinaire s'était tenu dix jours avant et tout semblait aller normale-

ment, même s'il y avait eu beaucoup de jours de chômage depuis six mois. En fait, les grands groupes mondiaux de la sidérurgie ont maintenant une taille suffisante pour contrôler en partie les marchés, et ils ne se privent pas de freiner la production pour maintenir les cours de l'acier au plus haut.

Fin décembre, la direction du groupe a donc décidé que l'usine de Gandrange ne produirait plus que 800 000 tonnes en 2006 au lieu des 1,2 million de tonnes prévues initialement. À l'aciérie, les décisions du groupe se traduisent par la suppression d'une équipe et de 36 emplois. Et à la reprise du travail, le 2 janvier, c'était la stupé-

faction, le personnel en repos étant prévenu par téléphone de ses nouveaux horaires.

Un jour par semaine, le mercredi, l'aciérie sera désormais à l'arrêt. Les heures supplémentaires, ce jour-là, seront obligatoires et prennent le joli nom de « effet de bord » puisqu'il faut travailler environ deux heures de plus pour vider les machines. Imposer de travailler plus sous prétexte qu'il y a moins de commandes, il faut oser.

Pour faire accepter le passage de cinq équipes en quatre et l'augmentation de l'horaire de travail, ceux qui restent auraient 7,1 % de rallonge et des repos supplémentaires. Mais une dizaine d'aciéristes

qui déplaçaient à leur chef ont été mutés.

Le 11 janvier, une vingtaine de travailleurs sont venus demander des comptes à la direction de l'aciérie et lui dire leur attachement à la cinquième équipe, une vieille revendication des sidérurgistes obtenue dans les années 1980. Les réponses sont restées bien floues. Une seule chose est sûre, en 2004, dernière année connue, Mittal Steel a empoché 2 114 euros, tous les mois, sur le dos de chacun des salariés du groupe. Il en veut au moins autant voire plus pour 2006... en aggravant au passage nos conditions de vie et de travail.

**Correspondant LO**

## • Fonderies du Poitou - Ingrandes (Vienne)

# Une ligne dédiée à la délation !

*Si la comptabilité patronale était ouverte, il n'y aurait nul besoin de téléphoner en secret...*



**En 2002, peu après que les scandales financiers Enron et Worldcom ont défrayé la chronique aux États-Unis, le Congrès américain a voté une loi dite « Sarbanes-Oxley », du nom de ses promoteurs.**

Prétendant empêcher le renouvellement de tels scandales, et pour « redonner confiance aux investisseurs », cette loi dite de « sécurité financière » prévoit que les entreprises cotées en Bourse aux États-Unis doivent certifier leurs comptes auprès de l'organisme officiel de régulation des marchés financiers, la Securities and Exchanges Commission. Et comme les fraudes commises par les dirigeants des entreprises en question n'ont pas seulement ruiné des dizaines de milliers de salariés et de retraités, mais qu'elles ont aussi lésé des actionnaires, la loi donne à ceux des salariés qui pourraient avoir vent de malversations la possibilité d'en informer anonymement les organismes de vérification, en principe indépendants, que les entreprises sont tenues de mettre en place.

Entrée en application en 2004, la loi Sarbanes-Oxley commence à faire parler d'elle en Europe, du fait qu'un certain

nombre d'entreprises liées à des groupes américains tentent d'en mettre en œuvre au moins certains aspects. Ainsi en est-il à la Fonderie du Poitou Aluminium, entreprise du groupe Teksid Aluminium qui est lui-même la propriété du fonds d'investissement américain Questor.

En décembre, nous avons reçu avec la feuille de paye un curieux courrier signé du PDG de Teksid Aluminium nous informant qu'à compter de janvier 2006 une ligne téléphonique gratuite « dédiée aux alertes »

allait être mise en place, grâce à laquelle chaque employé témoin de « toute conduite impliquant une comptabilité, un contrôle de gestion ou des affaires d'audit douteux, une violation de l'éthique d'entreprise ou des conditions légales ou réglementaires pourra enregistrer son message anonyme dans sa langue maternelle sur une boîte vocale... Chaque message sera traduit et écouté attentivement par le directeur d'audit et par l'avocat-conseil afin de l'examiner avec soin et de vérifier son exactitude ».

Comme c'était particulière-

ment abscons, et qu'on invitait à parler dans leur langue maternelle des salariés qui, dans les usines françaises du groupe, parlent tous la langue française quand bien même ils sont natifs d'Afrique, d'Asie, ou même du Poitou ou du Bas-Berry, nous avons bien vu qu'il s'agissait de la transcription hâtive de pratiques nord-américaines. Mais comme la lettre du PDG se concluait par l'invitation à utiliser également les lignes téléphoniques directes, l'e-mail, la lettre confidentielle ou la lettre anonyme adressés à lui-même ou au directeur des Ressources humaines pour dénoncer toutes les déviances sus-mentionnées, nous n'avons pas pris la proposition des patrons pour l'instauration d'un droit nouveau de regard sur leur gestion...

Des scandales, nous pourrions en dénoncer. Comme le « trafic » de fonderies entre Renault, dont nous dépendions jusqu'en 1999, et Fiat, dont nous sommes alors devenus filiale, le rachat de la Fonderie Aluminium en 2002 par un fonds d'investissement dont l'unique objectif est d'accroître suffisamment l'exploitation pour pouvoir nous revendre aussi vite que possible en réalisant un « coup ». Ou encore en 2003 le

rachat pour d'obscures raisons de la fonderie portugaise Funfrap par la Fonderie du Poitou-Fonte filiale du même groupe que Funfrap. Mais ce n'est pas cela que les patrons et les actionnaires veulent éclairer, puisqu'au contraire ils tirent le plus grand profit du secret des affaires.

Où commence et où finit la violation des conditions « légales ou réglementaires » ? Aux fonderies, nous sommes d'autant plus méfiants face aux demandes des patrons que ces derniers mois, ils n'ont pas hésité à solliciter et à utiliser des dénonciations anonymes pour tenter de licencier un délégué de l'Aluminium que de soi-disant témoins disaient avoir vu prendre des photos dans l'usine, et qu'ils ont – sur dénonciation encore – sanctionné à la Fonte des travailleurs coupables d'avoir organisé un pot de départ pour un retraité.

Ce n'est pas d'une ligne « dédiée » dont nous avons besoin, c'est d'être assez forts et organisés pour faire la lumière sur les obscurs circuits qu'empruntent les richesses qu'ils nous volent par l'exploitation et pour les dénoncer publiquement, devant tous les travailleurs.

**Correspondant LO**

## Mercenaires patronaux

Depuis la reprise début janvier, deux membres du cabinet d'audit ARGO sont à l'œuvre à la Fonderie Aluminium, avec l'objectif d'ausculter les services hors production : modelage, maintenance, méthodes, bureaux d'étude et services divers.

Les représentants d'ARGO s'entourent de mystère, mais leur objectif est clair : à la demande de Teksid Aluminium ils sont là pour traquer tout ce qu'ils considèrent comme des gaspillages de

productivité. Pour l'heure, c'est surtout l'encadrement des services ciblés qui est sur le grill, mais les gains de productivité, c'est sur notre dos à tous qu'ils proposeront de les faire, en réduisant les effectifs.

Le cabinet d'audit est paraît-il rémunéré au résultat, et cela anime ses représentants d'un zèle incontestable. Les travailleurs concernés par contre ne se sentent aucune vocation à coopérer gentiment à leur propre liquidation !

**Correspondant LO**

## • Hôpital psychiatrique Saint-Jean-de-Dieu – Lyon

### Pour réduire la violence, il faut augmenter les effectifs

À l'hôpital Saint-Jean-de-Dieu de Lyon, deux infirmières ont subi une violente agression physique de la part d'une patiente dans la nuit du 2 au 3 janvier. Cet événement a provoqué une vive réaction au sein du personnel, qui s'est mobilisé pour dénoncer la dégradation de ses conditions de travail.

Cette agression n'est pas un cas isolé. L'an dernier, il y a eu 132 déclarations d'accidents du travail pour agression dans l'hôpital, 40 avec des arrêts maladie dont certains avec des

séquelles irréversibles. Par ailleurs, le taux de mise en invalidité des infirmiers en fin de carrière ne cesse d'augmenter. Alors le personnel en a vraiment assez de venir travailler la peur au ventre !

À Saint-Jean-de-Dieu, nous subissons depuis des années la même politique de réduction des moyens menée par les différents gouvernements, de gauche comme de droite. En un peu plus d'une dizaine d'années, 30 000 lits de psychiatrie ont été fermés au niveau national. La région Rhône-Alpes n'a pas été

épargnée et on annonce encore la délocalisation à Montélimar du seul hôpital psychiatrique de l'Ardèche. En vingt ans à Saint-Jean-de-Dieu, le nombre de lits a diminué de moitié passant d'environ 1 000 lits à 500 lits. Plus récemment, le service d'accueil des urgences a été supprimé. Cette situation ne facilite pas l'accès aux soins pour les patients et complique le parcours des familles pour faire hospitaliser leurs proches.

Les restructurations permanentes, les 35 heures sans création de postes, les suppressions de lits et de services, l'augmen-

tation du nombre de patients pris en charge avec du personnel moins bien formé, moins payé et plus précarisé (intérim, CDD, entreprises de sous-traitance) pour s'occuper d'une population de plus en plus en détresse conduit à des situations dramatiques. Tout ceci est un cocktail qui aboutit irrémédiablement à l'augmentation de la violence.

Il y a un an, suite au drame de l'hôpital psychiatrique de Pau, où deux collègues ont été assassinées dans des conditions atroces, le gouvernement avait promis des moyens supplémen-

taires. Dans la réalité, au lieu de cela, pour la seule année 2005, Saint-Jean-de-Dieu s'est vu amputer de 35 postes !

Jeudi 12 janvier, à l'appel des syndicats CGT et SUD, nous étions 250 à débrayer pour exprimer notre colère et revendiquer des embauches. Les syndicats évaluent à 77 le nombre de postes à créer dans l'immédiat dans les seules unités de soins. C'est un minimum. Il faudra l'imposer par notre mobilisation car la direction a comme consigne de continuer encore à réaliser des économies.

Correspondant LO

## • Mairie de Grenoble

### Le service paie impose les postes nécessaires

Après une grève victorieuse du personnel du service paie du Centre communal d'action sociale (CCAS) de Grenoble début décembre, qui lui a imposé deux postes supplémentaires et une prime de 400 euros, la direction de la mairie (qui, à un certain niveau, est aussi celle du CCAS) s'est empressée de proposer une prime au personnel du service paie qui, comme le précédent, travaille sur Civitas. Mais cela n'a pas empêché la grève.

Ce logiciel de paie pose de gros problèmes et occasionne une importante surcharge de travail. Le service établit les paies des 3 000 agents titulaires et 1 500 non titulaires, s'occupe des congés médicaux, des dossiers de retraite et de bien d'autres tâches.

Mais la prime, de 150 euros

pour un plein temps et 75 euros pour un mi-temps, attribuée officiellement en « reconnaissance des efforts constants réalisés depuis deux ans et demi par l'équipe... pour... corriger les dysfonctionnements du logiciel Civitas », était loin d'apaiser le mécontentement qui grondait depuis longtemps.

Déjà, au cours de l'année 2005, la direction avait dû remettre dans ses cartons une réorganisation du service qui aurait aggravé encore plus les conditions de travail. Alors l'attribution de cette prime a été prise comme une provocation. Durant les vacances de Noël, les agents concernés se sont réunis et mis d'accord pour exiger la création de deux postes, le complément des agents en cessation progressive d'activité par une

embauche d'un agent à temps plein, les remplacements du congé maternité et des départs en retraite prévus en 2006, la titularisation des deux renforts du service présents depuis 2001, et une prime de 600 euros. Et se donnaient rendez-vous début janvier... où la grève fut votée pour le mardi 10 par les 25 personnes concernées par Civitas, toutes catégories de personnel confondues.

La date était stratégique puisqu'une grève à ce moment-là risquait de perturber la paie d'une partie du personnel (même si les grévistes auraient fait en sorte qu'aucun collègue n'en pâtisse). La municipalité PS proposait alors de transformer un poste de renfort en poste de titulaire, et de pérenniser les renforts. Mais cela n'aurait fait

aucun personnel en plus.

Devant l'attitude de la municipalité, mardi 10 janvier, les 25 grévistes du service diffusaient un tract sur le perron de l'hôtel de ville dans une joyeuse humeur et avec un bon accueil du personnel. Le directeur de cabinet du maire, furieux que les grévistes soient visibles du public, se mit à crier que « les piliers de la mairie n'ont pas à supporter la banderole CGT » ; il s'entendit répondre que « le personnel, lui, a à supporter plus qu'une banderole ! » Dans la matinée la direction se sentit obligée de recevoir les grévistes et s'engagea par écrit sur... pas grand-chose de plus. La poursuite de la grève fut donc votée par les grévistes. Le lendemain, sur le perron de l'hôtel de ville et

au self, une pétition faite pour expliquer leur grève à l'ensemble du personnel reçut en quelques heures plus de 400 signatures. En effet les personnels mairie et CCAS ne peuvent que se reconnaître dans les revendications du service, car pratiquement tous les services sont en sous-effectif.

À 15 heures, devant la détermination et l'énergie des grévistes et aussi les échos dans la presse et les radios locales, la direction dut accepter par écrit toutes les revendications sur les postes et la prime de 150 euros pour tous les agents concernés... Et elle dut accepter aussi de voir les employés du service distribuer eux-mêmes à leurs collègues un tract expliquant leur victoire !

Correspondant LO

## • Metaleurop en Bourse

### Les « patrons-voyous » ont de nouveau la cote

Le groupe industriel Metaleurop, spécialisé dans le plomb et le zinc, va bientôt être coté à nouveau en Bourse. Cela mettra un terme à trois ans de légers désagréments pour ses actionnaires.

En 2003, Metaleurop SA avait occupé le devant de la scène. Chirac avait parlé à ce propos de « patron-voyou ». Les actionnaires de cette entreprise, dont le principal, le groupe suisse Glencore, avaient du jour au lendemain abandonné une de leurs filiales, celle de l'usine de Noyelles-Godault, Metaleurop Nord, présentée comme déficitaire, laissant sur le carreau plus de 600 travailleurs. Ceux-ci avaient eu bien du mal à obtenir des indemnités de licenciement. Les dirigeants du groupe laissaient aussi derrière eux un site industriel pollué par

des décennies de travail du plomb.

Dans un premier temps, le tribunal de commerce avait dégagé la responsabilité de Metaleurop SA dans les déboires de sa filiale du Nord. Mais la maison mère avait finalement connu le même sort que sa filiale, la mise en liquidation judiciaire. Metaleurop SA avait pu néanmoins continuer son activité dans l'attente d'un pourvoi en cassation qui, rendu en novembre dernier, lui a été favorable.

Les dirigeants et les actionnaires de Metaleurop SA peuvent donc pavoiser. Avec la hausse actuelle du cours du plomb, ses profits sont excellents et l'entreprise a pu, sans frais, se débarrasser d'une filiale considérée comme déficitaire ainsi que d'un site archi-pollué.

Le groupe occupe les mêmes locaux rue de Monceau, un des quartiers les plus huppés de Paris. Le « voyou » Glencore est toujours l'actionnaire majoritaire. L'entreprise va être cotée en Bourse. Voilà un vrai conte de fées pour ce petit monde devenu très honorable.

Il en va tout autrement pour les travailleurs licenciés, les habitants de la région ayant subi cette fermeture d'usine, et tous ceux d'entre eux atteints par la maladie du plomb, le saturnisme. Quant aux anciens salariés de l'usine de Noyelles, trois ans plus tard, parmi ceux que l'on avait alors envoyés pointer au chômage, plus de la moitié n'ont toujours pas retrouvé de vrai travail.

Michel ROCCO

## • Nos lecteurs écrivent

### Ça commence mal, la retraite !

« Étant en retraite depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2005, je me suis adressé à ma mutuelle (Mederic Mutualité) pour lui signaler mon changement de situation. Après plusieurs demandes d'informations, j'ai reçu trois lettres contenant trois propositions différentes, avec en particulier le prix de ma cotisation « familiale » qui est passée de 64,66 euros à 195,44 euros depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, pour des prestations identiques. Et cela, jusqu'à 65 ans. Après, on verra ! Autrement dit, plus on vieillit, plus on paye, alors que la retraite, elle, n'augmente pour ainsi dire pas. Retirer 130 euros de ma pension, c'est nous condamner, moi et ma famille, à nous serrer la ceinture sur le reste.

Ce n'est même pas tout, car étant diabétique, et donc

en principe remboursé à 100 % par la Sécurité sociale, j'ai eu une autre mauvaise surprise en me rendant chez mon pharmacien pour acheter des « bandelettes » destinées à mesurer mon taux de glycémie. La dernière fois, je n'avais rien payé. Cette fois-ci, j'ai dû déboursier 3,65 euros de ma poche, le pharmacien m'informant que les laboratoires ayant augmenté leurs prix, la Sécurité sociale refusait de payer la différence !

En attendant, moi, je suis 100 % en colère contre cette société où l'État et les trusts vont main dans la main pour mépriser les vieux travailleurs et leur prendre toujours plus tandis que les riches reçoivent encore et encore. »

(R.D., Herblay, Val-d'Oise)

## • Allemagne

# Salaires en baisse et mensonges patronaux

**Le gouvernement de « grande coalition » entre la droite et le Parti Social-Démocrate à peine mis en place, l'offensive patronale contre le monde du travail a repris en Allemagne.**

Une série de statistiques récentes est venue montrer ce qu'il en est réellement des salaires allemands dont les patrons ne cessent de répéter qu'ils sont trop élevés.

Les chiffres publiés par l'Office fédéral des statistiques font ainsi état, pour l'année 2005, d'un recul des salaires de 0,3 % sur l'année... alors que, dans le même temps, l'inflation a été marquée par une nette accélération : l'indice des prix à la consommation a progressé de 2 % en rythme annuel, soit la plus forte progression depuis cinq ans. Cette baisse des salaires n'est d'ailleurs qu'une moyenne qui inclut l'ensemble des salariés y compris les cadres supérieurs, dont les revenus sont loin de chuter. Cela donne donc une idée du recul du pouvoir d'achat des classes populaires.

Autre résultat : la part des

rémunérations des salariés (salaires et traitements) dans le revenu national a diminué de 0,5 % l'an passé. C'est la première fois que cela se produit depuis la réunification allemande en 1990. Pendant le même temps, la part des revenus provenant des entreprises et du patrimoine a progressé de 6,1 %.

S'appuyant sur des enquêtes du ministère du Travail et des Affaires sociales, le journal d'extrême gauche *Rote Fahne* (Drapeau rouge) indique de son côté que, entre 1991 et 2004, la productivité des entreprises dans l'industrie a plus que doublé : le chiffre d'affaires par salarié est passé de 113 113 euros à 236 637 euros, soit une progression de 109,2 % ! Cependant les salaires nets, eux, n'ont augmenté que de 27 % pour atteindre 17 390 euros annuels en 2004, en moyenne. Ramenés aux prix de



Des travailleurs de Deutsche Telecom manifestent contre leur patron-licencieur, le 12 décembre 2005.

1991 – c'est-à-dire en tenant compte de l'inflation – ils n'ont progressé que de 277 euros... soit seulement 2 % au-dessus du niveau de 1991.

Tout cela n'est guère étonnant, étant donné la politique patronale et gouvernementale

(institution des petits boulots sous-payés, généralisation de la précarité, dénonciation d'accords salariaux comportant quelques avantages, etc.). Et cela n'empêche pas la bourgeoisie de poursuivre ses attaques, en vitupérant toujours plus contre le « coût du travail », soi-disant trop élevé. Cela se fait avec la complicité de la plupart des dirigeants syndicaux, qui acceptent recul sur recul sous le prétexte de « préserver l'emploi ». Cela été le cas, dans la période récente, de l'accord tarifaire signé dans le secteur des hôpitaux commu-

naux, où la fédération syndicale des services, Ver.di, a accepté une baisse des salaires de 6 %, « compensée » par la création d'une participation des salariés au capital. En réalité les futurs investissements seront ainsi financés par les salariés eux-mêmes et plus par les

employeurs !

Autre exemple : l'hôpital Krupp d'Essen vient, début janvier, de changer de statut : il est passé sous le contrôle de l'Œuvre diaconale (qui dépend de l'Église protestante). Résultat : ce n'est plus le droit général qui s'y applique... mais celui qui régit les Églises. Conséquence : le Conseil d'entreprise est dissous et les salariés dépendent d'une nouvelle convention collective (avec des salaires en moyenne inférieurs de 15 % aux précédents).

Enfin, dans le commerce de détail, l'accord salarial qui vient d'être signé pour deux ans ne prévoit qu'une hausse de salaires de 0,4 % au 1<sup>er</sup> décembre prochain.

Bref, le cynisme avec lequel les employeurs, privés comme publics, foulent aux pieds les acquis obtenus dans le passé n'a pas de bornes. Mais rien ne dit que les travailleurs allemands accepteront encore longtemps sans réagir.

Henri MARNIER

## • Italie

# Défendre la loi sur l'avortement

**Des dizaines de milliers de personnes ont manifesté samedi 14 janvier à Milan pour la défense de la loi sur l'avortement. La manifestation était organisée par le mouvement Sortons du silence, récemment fondé à l'initiative de syndicalistes et de féministes. Les slogans proclamaient entre autres : « Stop au harcèlement clérical ! »**

En même temps avait lieu à Rome une manifestation en faveur de l'instauration d'un PACS et demandant aux dirigeants de la gauche, qui s'apprentent à revenir au gouvernement, de s'engager sur ce point.

En Italie, cela fait plusieurs mois que l'Église et les associations cléricales ont entamé une campagne virulente contre tout ce qui a trait au droit des femmes à disposer de leur corps. En juin 2005, les dirigeants de l'Église italienne ont d'abord fait échouer un référendum remettant en cause la loi réactionnaire sur la fécondation assistée. En novembre,

ils ont fait campagne contre la diffusion de la pilule abortive RU 486. Au même moment, le ministre de la Santé évoquait la possibilité de faire intervenir dans les centres de consultation pré-avortement des « bénévoles » qui pourraient offrir leurs conseils aux femmes. Le prétexte était de faire respecter dans ces centres « une présence culturelle pluraliste ». L'Église et son Mouvement pour la vie avaient bien évidemment approuvé l'initiative.

Maintenant la droite au pouvoir a ouvert une enquête parlementaire, avec l'accord d'une partie de la gauche catholique, pour faire le point sur l'application de la loi sur l'avortement. Officiellement, il ne s'agit pas de remettre en cause la loi sur l'IVG mais de vérifier sa mise en œuvre en examinant le fonctionnement des centres de consultation dont les crédits ont déjà été réduits, comme le dénonçaient les manifestants. C'est d'une parfaite hypocrisie car le seul but du gouvernement est de torpiller la loi qui est pourtant relativement modérée

puisqu'elle n'autorise l'avortement que dans les trois premiers mois de la grossesse, en cas de danger pour la vie de la mère ou de risques d'anomalies pour l'enfant.

En reprenant le chemin des manifestations, à trois mois des élections législatives, les organisatrices du mouvement Sortons du silence veulent obliger les représentants politiques à s'engager sur leurs revendications. À droite, c'est clair : le ministre des Réformes a dénoncé « les manifestations qui donnent la nausée » ; le président du Sénat a affirmé que « l'avortement est un petit homicide ». Quant à Romano Prodi, leader de la gauche et catholique, il s'est prudemment abstenu de participer à cette manifestation qu'il a déclarée « inopportune » si près des élections, pendant que les partis de la coalition de centre-gauche qu'il dirige restaient très évasifs sur la question. Les féministes et les défenseurs de la loi sur l'avortement ont du travail en perspective.

Sylvie MARÉCHAL

## • Le Clemenceau

# Comment s'en débarrasser ?

Les 22 000 tonnes de ferraille (agrémentées de quelque cinquante à cent tonnes d'amiante) du *Clemenceau*, devraient se trouver, à l'heure qu'il est, quelque part en mer Rouge. Remorqué à petite vitesse, le navire arrivera ensuite, si tout se passe bien, cinq ou six semaines après sur les côtes de l'Inde, pour l'ultime démolition. Mais ce n'est pas gagné d'avance, car cet ex-fleuron de la flotte de guerre française accumule les avanies et ne parvient ni à disparaître ni à se faire oublier.

Le passage du canal de Suez lui a été dans un premier temps refusé faute de documents en règle. Il était sans papiers, tout comme un simple travailleur immigré. Les choses ayant fini par s'arranger, grâce à l'intervention des autorités françaises, il reste que c'est l'arrivée en Inde qui est maintenant problématique. En effet la Cour suprême de ce pays lui en refuse pour le moment l'accès, à cause de l'amiante qu'il contient. La réponse définitive est prévue à partir du 13 février, lorsque le *Clemenceau* sera à peu près arrivé. Mais que se passera-t-il si la Cour suprême maintient son refus, décision il est vrai extrêmement probable ? Faudra-t-

il alors couler le *Clemenceau* au large dans l'Océan indien ?

Le *Clemenceau*, désarmé depuis 1997, avait déjà dû en 2003 parcourir la Méditerranée en tous sens sans parvenir à se faire démolir. Après une tentative en Espagne, puis en Grèce, il avait dû revenir à Toulon, pour y subir un désamiantage partiel.

Il est cependant très probable qu'il finira quand même par être démantibulé sur la plage d'Alang, premier chantier mondial de démolition, par des ouvriers qui travaillent dans des conditions de sécurité (et de salaires) scandaleuses.

Si le *Clemenceau* défraye la chronique, n'oublions pas que 700 navires sont démolis chaque année dans des chantiers analogues du Tiers Monde, et dans des conditions probablement encore pires.

Il risque d'y rejoindre un autre fleuron de la marine, le *Norway*, ex-France qui aurait été vendu à un démolisseur du Bangladesh. Le *Norway* contiendrait, en plus de tout un tas de résidus toxiques, 900 tonnes d'amiante, qui ont empoisonné les ouvriers qui l'ont construit, et qui vont empoisonner les ouvriers qui vont le démolir.

André VICTOR